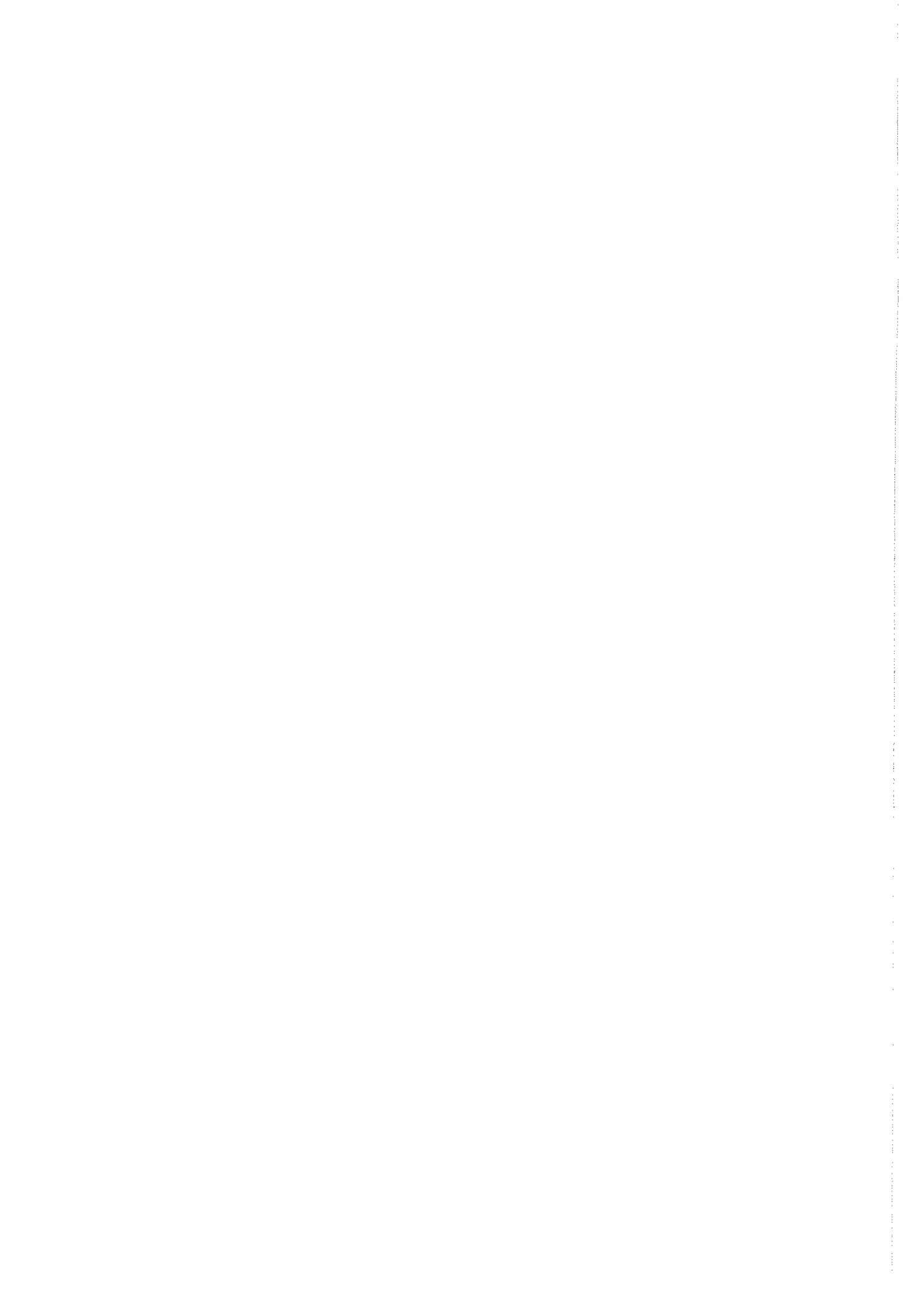


**PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS
DES RÉUNIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL
Réunions du 27 juin 2005**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 JUIN 2005

Après-midi



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

RÉUNION DU 27 juin 2005
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. D'AMECOURT, AUGÉY, BARRAU, BENOIT, Mme BOST, MM. CARREYRE, CHALARD, DARGUENCE, DAVID, Mmes DELAUNAY, DEXPERT, MM. DORTHE, DUBOURG, DUCHENE, DUSSAUT, FATH, Mme FAURE, MM. FERGEAU, FLORIAN, FROUIN, GARANDEAU, GAUBERT, GAUZERE, GLEYZE, HILAIRE, HOURNAU, JAULT, JEAN-JEAN, Mme KEISER, MM. LAMAISON, LAURENT, LECAUDEY, LEVEAU, LIMINIANA, LOTHAIRE, MAGENTIES, MAROIS, MARTY, MAUGEIN, MITTERRAND, Mme MONCOUCUT, MM. MUR, PARIS, PLISSON, REGERE, RENARD, RESPAUD, SAVARY, SERRANO, LE TAILLANDIER DE GABORY, TOUZEAU, VINCENT, YERLES.

Excusés : MM. CASTAGNET, CESAR, DARREMONT, DELAUX, FOULON, PERONNAU, RIFFAUD, SOUBIE, TRUPIN.

La séance est ouverte à 14 h 30

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT

POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Martine FAURE

Mesdames, Messieurs,

Le secteur culturel étant aujourd'hui fragilisé, il convient de lui ouvrir des perspectives nouvelles. C'est le sens du Plan Départemental de lecture publique et des deux programmes mis en œuvre grâce au concours du Fonds Social Européen, en faveur d'une part de la coopération inter-associative et d'autre part de la qualification des bibliothécaires.

I - PLAN DEPARTEMENTAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

Les grandes orientations de ce plan ont été adoptées lors de la séance plénière du 20 décembre 2004 et présentées aux principaux responsables des pays girondins. Sa mise en œuvre doit être poursuivie par l'élaboration des volets territoriaux qui détermineront les programmes opérationnels à réaliser sur chacun des pays girondins à l'horizon 2015. Ils seront annexés aux contrats de développement durable et auront pour cadre réglementaire un cahier des charges auquel devront répondre les projets des territoires. Un projet de canevas, annexé au présent rapport, nous est soumis pour approbation. Il précise les objectifs poursuivis, le contenu du volet territorial et les différentes phases de sa mise en œuvre.

Le bilan de l'existant, effectué par la Bibliothèque Départementale de prêt, est en cours de finalisation et permettra de disposer d'une banque de données et d'une cartographie du réseau.

L'évaluation des besoins, au niveau des communautés de communes, permettra d'atteindre un niveau a minima d'équipement sur l'ensemble du département.

De nouvelles réunions de territoires avec quatre pays (Haute Gironde, Médoc, Libournais et Cœur Entre Deux Mers) auront lieu au deuxième semestre 2005, pour engager les négociations et aboutir en 2006 à la contractualisation du volet territorial sous forme de conventions annexes à la convention d'objectifs du pays.

Un crédit de 486 € en AP et 72 476 € en CP figurent au projet de budget pour cette opération.

II - CINEMA ET AUDIOVISUEL

Il nous est proposé d'amorcer la mise en place d'un nouveau dispositif destiné à soutenir la production cinématographique en Gironde. Cette intervention pourrait s'inscrire dès cette année dans le cadre d'une coopération avec la Région Aquitaine et l'Etat dans le

cadre d'une convention de développement cinématographique visant à coordonner nos actions.

Le fonds de soutien départemental pourrait être abondé par le dispositif "1 € pour 2 €" du Centre National Cinématographique, soit 100 000 € du Conseil Général et 50 000 € du CNC.

Enfin, le bureau d'accueil des tournages du Comité Départemental du Tourisme apportera assistance et soutien logistique.

Un crédit de 106 000 € en autorisation d'engagement et de 56 000 € en crédits de paiement est inscrit au projet de budget.

III - CONSERVATION DU PATRIMOINE

Le Conseil Général poursuit son action pour encourager les communes à sauvegarder leur patrimoine. Il continue donc de participer au financement de la rénovation du Parc de Bourran à Mérignac, pour laquelle un crédit de 100 000 € est nécessaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de décentralisation d'août 2004, un crédit de 30 000 € a été transféré par l'Etat au Conseil Général, pour la conservation du patrimoine rural non protégé. Cette somme viendra abonder les crédits du département en la matière.

Il nous est proposé d'inscrire 129 500 € en AP et 201 468 € en CP pour ce programme.

IV - FONDS SOCIAL EUROPEEN

Deux opérations sont prévues dans le cadre de la convention cadre FSE :

- **L'Opération "RELIER (Relancer un Environnement Local pour l'Innovation et l'Emploi culturel en Réseau)"**, en collaboration avec la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire en 2005 et 2006 ;

- **L'opération "Faciliter l'accès des populations à la société de l'information et des connaissances par le développement des qualifications et des nouveaux métiers liés aux TIC"**, qui nécessite le recrutement d'un chef de projet pour une durée de 18 mois (poste subventionné par le FSE).

Les crédits nécessaires figurent au projet de budget pour 110 000 € en recette et 55 000 € en dépenses.

En conclusion, il nous est proposé d'inscrire un crédit global de 235 500 € en AP/AE et 439 944 € en CP en dépense et 55 000 € en recettes pour parfaire la mise en œuvre de nos politiques départementales en faveur de la lecture publique, du cinéma ainsi que de la conservation et protection du patrimoine.

Dominique VINCENT :

Deux réflexions si vous me le permettez. Concernant le cinéma, est-ce que dans cette charte qui sera mise en place à l'aide au cinéma, et c'est une très bonne chose, on se garantit bien au niveau de l'emploi ? Nous savons très bien que pas mal de personnes qui viennent tourner en Aquitaine arrivent, personnel compris, et nous avons des intermittents certes de qualité mais hors région, et pour nous on va dire hors département. Il est bien évident que nous devons accueillir tout le monde et qu'il n'est pas question de refermer la Gironde sur elle-même, ce serait ridicule. Mais entre refermer la Gironde sur elle-même, et que celles et ceux qui viennent chercher cette manne indispensable pour venir chez nous et tourner leur film n'utilisent pas et ne se servent pas des compétences de nos intermittents dans ce domaine, comme on l'a trop connu, c'est dommageable. Est-ce qu'il y a une ligne leur recommandant fortement, sous peine "d'être pénalisés financièrement" s'ils ne jouent pas le jeu ? C'est ma première question.

Nous sommes d'accord sur le principe, sur cette solidarité entre le rural, urbain, etc. C'est normal, et nous devons garder cet état d'esprit. Mais dans trop de domaines sur le plan culturel, et aussi sur le plan sportif, les communes de la CUB sont souvent laissées de côté sur des opérations lourdes, sur le plan culturel. Je me demande s'il ne faudrait pas revoir les grilles de pourcentages d'intervention. Si je prends "construction d'une salle" ou "aménagement d'une salle", on s'aperçoit que sur la CUB le Département n'intervient pas ou simplement pour l'aménagement au niveau de l'acoustique, au niveau de l'éclairage, mais sur le cadre bâti le Département n'intervient pas.

Je sais qu'il y a aujourd'hui un débat qui est en train de se mettre en place sur de nouvelles compétences éventuelles de la CUB qui pourraient compenser ceci, cela. Mais il y a quand même le contribuable girondin qui doit être solidaire vis à vis de nos amis de la ruralité ; c'est une évidence, et nous ne devons surtout pas laisser cela de côté. Mais entre une solidarité et puis laisser les autres de côté, je pense qu'il faudrait revoir les grilles. Dans un maillage de la culture au niveau de la CUB, on s'aperçoit que la plupart des communes arrivent à se rencontrer, et au-delà des clivages politiques, pour avoir une véritable complémentarité au niveau de l'outil et de son utilisation, et c'est une très bonne chose. Je crois que sur certains critères le Conseil Général pourrait intervenir financièrement dans les communes qui jouent le jeu au niveau de la complémentarité, et ce dans l'intérêt général.

Voilà deux réactions, l'une sur le cinéma ; l'autre un peu plus large sur l'intervention du Conseil Général au niveau de la politique culturelle sur la C.U.B.

Philippe DORTHE :

Je voudrais, en ce qui concerne le cinéma rassurer notre collègue Dominique Vincent. C'est un service du Comité Départemental du Tourisme qui est chargé d'assurer la promotion des sites qui pourraient intéresser des réalisateurs ou des producteurs de films dans notre département. Effectivement, ce qui est prépondérant dans les relations que nous avons avec les réalisateurs et les producteurs, c'est justement de leur demander d'embaucher le plus possible les intermittents du spectacle et des techniciens du cinéma dans notre département. Cela a été le cas ces derniers mois, puisque nous avons accueilli plusieurs réalisateurs. Nous sommes allés dernièrement avec le Président du Conseil Général sur une journée de tournage, où nous avons pu remarquer que de nombreux figurants sont de notre département, également

les éclairagistes, ainsi que les régisseurs, et en plus toute l'économie induite, c'est-à-dire la location des véhicules dont le tournage a besoin, la location de l'hôtellerie qui loge pendant 70 à 80 jours 40 à 60 personnes en permanence, mais également aussi jusqu'aux traiteurs qui suivent en permanence le tournage puisque ce sont des prestataires de notre département. Je crois que c'est la condition sine qua non pour faire en sorte que les sites girondins attirent les réalisateurs, mais encore faut-il qu'il y ait un retour d'ascenseur, et nous l'avons : plus de 3 M€ de retour dont 2 M€ sur les emplois induits par les tournages générés en Gironde. Voilà pour le cinéma.

M. LE PRESIDENT :

Je partage naturellement ce qu'il vient de dire. Il y a même je pense une convention sur le plan national que nous devrions signer ; Martine Faure nous en parlera.

Martine FAURE.

A la première question, Philippe Dorthe a répondu. Il suffirait peut-être d'ajouter : "favoriser l'emploi girondin" dans notre rapport. C'est fait, mais cela va aussi bien en le disant.

Quand au deuxième volet, la demande de la participation du Conseil Général à la couronne, ou aux villes de la CUB, c'est peut-être plus compliqué. Aujourd'hui il est prématuré de répondre parce qu'il nous faut faire une évaluation financière d'une compétence prise et élargie, et on sait déjà, sans l'avoir affiné, que cela représente des sommes importantes. Jusqu'à aujourd'hui je pense que ce n'était pas une confrontation rurale - urbaine, c'était de dire : "on aide des communes qui ne pourraient pas implanter un espace culturel s'il n'y avait pas l'aide du Conseil Général, alors que l'on pense, peut-être à tort, que d'autres communes ont plus de facilités même si nous ne sommes pas auprès d'elles.

**AVIS DE LA COMMISSION CULTURE, LECTURE ET ARCHIVES : FAVORABLE
AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Martine FAURE

Mesdames, Messieurs,

L'action en faveur de l'environnement et des espaces naturels sensibles est un axe politique fort de notre département, et doit s'inscrire pleinement dans sa politique de développement durable et dans son Agenda 21 en cours de préparation.

1. LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Pour financer les actions de politique foncière, il nous est proposé de doter cette opération à hauteur de 1 851 159 € pour la section investissement, et de 50 000 € pour la section de fonctionnement.

En ce qui concerne les contributions versées au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou aux communes et groupements pour soutenir les acquisitions foncières qu'ils réalisent, il nous est proposé de maintenir les crédits actuels.

Par ailleurs, il convient de poursuivre l'initiation des plans d'action concertés et durables sur de nouveaux territoires naturels (basse vallée de l'Isle, vallée du Ciron ...), et d'envisager la réalisation d'une étude patrimoniale et foncière sur les espaces naturels du Bassin d'Arcachon.

Les crédits relatifs à ce programme sont globalement de 4 142 295 € en AP et 5 950 511 € en CP.

2. LA POLITIQUE EN FAVEUR DU PAYSAGE

Afin de pouvoir répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités locales en matière de valorisation paysagère, il nous est proposé d'abonder le BP de 1 060 000 € en AP et 2 279 645 € en CP.

3. LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La politique de protection du milieu aquatique porte sur le dispositif Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières, sur le financement des établissements territoriaux de bassin tels qu'EPIDOR, le SMIDDEST et le Forum des Marais Atlantiques, et sur la mise en place, en collaboration avec l'Université de Bordeaux I, d'un réseau de mesure de suivi du cadmium dans le bassin Lot-Garonne-Gironde-Marennes Oléron.

Les crédits relatifs à ce programme sont prévus pour 136 714 € en AP et 458 705 € en CP.

4. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les études portant sur la lutte contre les espèces invasives (grenouille-taureau, cistude d'Europe...), et la préservation des espèces patrimoniales (plan vison d'Europe) se diversifient. Il nous est proposé d'inscrire 33.288 € en AP et 45 000 € en CP.

Par ailleurs, les Conservatoires Botaniques Nationaux ont pour mission d'étudier et d'inventorier les plantes sauvages et menacées. Ils doivent ensuite les conserver par tous les moyens, notamment en les cultivant. Enfin, ils sont chargés d'informer et d'éduquer le public pour l'inciter à respecter le patrimoine végétal sauvage.

A ce jour seule l'inter-région Aquitaine/Poitou-Charente n'est pas équipée d'un CBN, et le Conseil Général a souhaité s'impliquer pour que soit créée une telle structure qui développera, en concertation avec les partenaires concernés, son activité à partir du Domaine de Certes. Il nous est proposé d'inscrire 100 000 € en AP et 200 000 € en CP sur cette opération afin de permettre l'émergence d'un syndicat mixte qui permettra le fonctionnement de cette structure.

5. LE NETTOYAGE DES PLAGES

Afin d'inciter au nettoyage manuel, les subventions aux communes et groupements de communes sont abondés à hauteur de 959.400 €.

6. L'ECOCITOYENNETE

Dans le cadre des CDD, le dispositif voté par l'assemblée départementale le 26 juin 2003, a reçu un accueil très positif de la part des communes de la CUB et des communautés de communes. 23.063 € supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir répondre aux demandes présentées au titre des COP 2005. Les crédits proposés à l'inscription de ce programme est de 163 840 € en CP.

7. LA MAITRISE DES DECHETS

Ainsi qu'indiqué dans le rapport, la rédaction du Livre Blanc sur les déchets est en cours de validation. Dans le cadre de l'élaboration du plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés et des déchets de l'assainissement de la Gironde, les dotations d'études doivent être abondées de 200.000 € et 30 000 € sont inscrits au titre des points info énergie.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter les crédits nécessaires à la poursuite de la politique départementale de l'environnement qui s'élèvent pour ce budget en dépenses à 5 782 297 € en AP et 12 566 017 € en CP.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

René SERRANO :

Je ne ferai pas d'observations, mais je dirai que sur ce sujet du BS, sur la thématique environnement, je voudrais intervenir à deux niveaux.

Le premier niveau est de dire que cette politique environnementale du Département, que vous avez voulu Président très tonique, dynamique, et porteuse d'exemplarité sur la Gironde et via toute l'Aquitaine, est une politique qui nous demande de plus en plus d'effort. Est-ce que nous avons tout le personnel nécessaire ? Est-ce que notre réactivité par rapport à un certain nombre de sujets est suffisamment en harmonie avec les projets que nous portons ? Ensuite sur le plan de l'environnement, nous avons des rendez vous incontournables sur lesquels nous avons fondé toute notre politique départementale, à savoir l'Agenda 21, la politique du développement durable, à savoir aussi la politique de gestion des zones intégrées littoral. Et dans ce temps où nous avons des réflexions de fond sur l'environnement, les projets ne nous attendent pas. Ce que je voudrais dire, c'est que le projet de Certes, je voudrais en convaincre ici tous mes collègues, n'est pas un dossier banal que l'on trouve au coin d'une politique départementale. Vous avez voulu en faire un dossier exemplaire ; je vous en remercie ainsi que Martine Faure. Certes a une sorte d'identité qui lui est fondamentale, parce que c'est un dossier local à la Gironde, mais qui est en même temps identitaire à la fois à bon nombre de partenaires, et vous ne vous offusquerez pas de ce que je vous dit, Certes, au niveau français et européen, peut devenir un dossier exemplaire. Certes, c'est sur Lanton, sur Audenge, sur le Bassin d'Arcachon, et là nous avons déjà la matrice d'un territoire vif et authentique doté d'une histoire, une archéologie, une culture, une activité humaine que peut-être quelques uns d'entre vous ne connaissent pas. Mais Certes c'est aussi le parc naturel régional, le conservatoire du littoral, ce sera demain, je n'en doute pas, le conservatoire botanique national, avec à côté ce que le Conseil Général dans le plan des surfaces disponibles voudrait mettre comme activité à son arc environnemental. Pour ceux qui me reprochent de temps en temps d'être long, je voudrais dire que sur le dossier du programmiste que j'ai lu avec attention, je n'ai vu dans ce dossier de Certes, peut-être que je n'étais axé que sur la partie structure, mais je n'ai vu surtout que des surfaces, des disponibilités de locaux. On appuie aussi notre travail en même temps que va se dérouler le travail du programmiste, et là nous y tenons avec mon collègue Christian Gaubert, c'est que dans le même temps nous avons 450 à 500 hectares qui sont un domaine qui a fait les beaux jours du Bassin d'Arcachon avec une histoire s'étalant sur plus de 290 ans. C'est une archéologie. C'est dans le même temps une culture de pays, des activités humaines qui ont créé des emplois, des girondins qui se sont expatriés aux Etats Unis, et qui peut-être à l'époque "avant-socialiste", voulaient créer des

territoires d'utopie où le sens égalitaire est dans le même temps le sens du partage. On voulait créer des sociétés de solidarité. Et bien à Certes, nous avons eu un grand homme comme cela, qui préfigurait en son temps ce socialisme partagé et partenarial, et je voudrais qu'en même temps que nous développons le projet sur les structures, nous ne restions pas que sur des mètres carrés. Et j'observe que pour le début des travaux, on commencera vers le mois de décembre 2008, ce qui veut dire que nous avons devant nous une période de réflexion qui quelque part ne m'abuse pas. Si vraiment nous avons l'envie de faire de Certes quelque chose d'exemplaire, c'est un peu de l'homéopathie.

Mais je voudrais qu'en même temps, puisque nous avons trois ans, nous donnions une éthique de comportement, et surtout savoir quel est le fil conducteur que nous allons donner dans cette gestion de Certes. Parce que ce que veulent aussi les publics c'est que ces 500 ha ne soient pas stériles, qu'ils fertilisent une culture environnementale, une culture de pédagogie, une culture d'initiation à la Gironde profonde, l'Aquitaine et le littoral, et que dans ce même temps-là on donne à Certes cette part de sacré que je ne voudrais pas que la modernité enlève.

C'est tout ce que j'avais à vous dire mes chers collègues, et je ne douterai pas que vous ferez du domaine de Certes ce que vous avez fait pour le domaine d'Hostens. Certes nous ne sommes pas propriétaires, mais dans l'esprit public de toute la Gironde, Certes est devenu la politique environnementale du Département. Elle est en première ligne et on nous attend croyez-moi parce que nous sommes en première ligne. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Merci René Serrano. C'est bien il faut être passionné pour défendre un dossier.

Jean d'AMECOURT :

Je voulais juste poser une petite question. Je suis un béotien, je ne sais pas à quoi servent les mesures de suivi du cadmium. Je ne sais pas d'où il vient et pourquoi il est dangereux. J'imagine que si on le surveille, c'est parce qu'il est dangereux.

Philippe DORTHE :

Ce sont des mines, autrefois, qui venaient du Gers, de Decazeville, qui par capillarité ont chargé la Garonne et l'estuaire en cadmium, et cela a rendu notamment les huîtres impropres à la consommation, à l'époque où l'on captait le naissain d'huître dans le nord Gironde, à Talais, et au Verdon. Et comme l'huître est un animal filtreur il chargeait le cadmium mais dans des proportions infinitésimales mais qui étaient trop importantes pour la consommation. Voilà pourquoi on interdit maintenant le captage des huîtres dans l'estuaire.

M. LE PRESIDENT :

On a arrêté cela il y a une quinzaine d'années les huîtres du Verdon.

Michèle DELAUNAY :

Simplement, c'est un métal lourd qui comme le mercure est extrêmement toxique, en particulier pour la lignée hématologique, même en dosage assez faible. Sûrement les

contraintes légales sont plus contraignantes que la toxicité réelle, mais c'est le même principe que le mercure, si vous cassez votre thermomètre et que vous en goûtez un peu, vous en ferez la douloureuse expérience.

Martine FAURE :

Nous sommes sur un principe de précaution.

A la suite de ce que vient de dire René Serrano, la Gironde nous attend, nous y serons, elle peut compter sur nous, certes ! ...

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

ADHESION DU DEPARTEMENT AU GIP "LITTORAL AQUITAIN"

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

La croissance démographique et économique du littoral aquitain l'expose à des risques de déséquilibre liés à la pression foncière, à l'économie résidentielle, à la précarité de l'emploi et aux atteintes à l'environnement.

Les acteurs de ce territoire ont développé une politique partenariale qui a abouti à la création du Conseil Supérieur du littoral aquitain. Le CIADT du 14 septembre 2004 a souhaité que la démarche partenariale se poursuive pour élaborer un Plan d'action pour le développement durable du littoral aquitain. Dans ce cadre, un groupe technique, composé des services des collectivités concernées, a élaboré un projet de convention constitutive d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) "littoral aquitain". Les membres constitutifs, outre l'Etat, sont constitués de collectivités territoriales aquitaines qui sont énumérées dans le rapport. Le groupement est investi d'une mission de conception et d'animation du plan pluriannuel de développement durable du littoral aquitain, et doit constituer un centre de ressources ou de relais vers les centres de ressources existants sur les différentes questions relatives au littoral.

L'intérêt d'adhérer à cette démarche réside dans la prise en compte de quatre dimensions :

- une dimension régionale, se déclinant au plus près des compétences de terrain ;
- une dimension intégrée entre les missions des différentes institutions et collectivités ;
- une dimension partenariale associant l'Etat et l'ensemble des acteurs publics et privés ;
- une dimension opérationnelle permettant de mettre en œuvre des programmes d'action cohérents.

Ces programmes d'action auront pour but de maîtriser la croissance démographique, et limiter la pression sur le foncier, en favorisant la mixité de l'habitat, de développer l'emploi et des économies diversifiées et de garantir un environnement de qualité.

La part des contributions de chaque membre au budget de fonctionnement du GIP s'élève à 15,79 % pour l'Etat et la Région, à 10,53 % pour chaque Département, à 5,26 % pour les deux communautés d'agglomération et à 2,63 % pour les Communautés de communes.

Au vu de l'intérêt de participer au pilotage partenarial indispensable à la mise en œuvre d'un plan de développement durable à l'échelle du littoral aquitain, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accepter l'adhésion du Département au Groupement d'Intérêt Public "littoral aquitain".

- approuver les statuts, et autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de cette instance.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION POLITIQUES CONTRACTUELLES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION COOPERATION ET AFFAIRES EUROPEENNES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Yves LECAUDEY :

Je suis navré, Monsieur le Président, je vais m'abstenir sur ce dossier, et je vais vous dire pourquoi, parce qu'en communauté de communes je voterai contre. On est là dans l'exemple typique des dérives et des transferts insidieux non déclarés. Il y avait la mission interministérielle côte Aquitaine, et toutes les opérations menées par la mission ont ensuite été prises au titre du contrat de plan Etat Région. C'est là-dessus que nous avons calé les plans plages. Et puis on s'est aperçu que l'on allait arrêter peut-être un peu trop tôt le travail de la mission Aquitaine, peut-être parce que les crédits avaient du mal à suivre, toutes tendances politiques confondues, puisqu'il y a eu plusieurs régimes qui se sont succédés, et aujourd'hui on va ressortir un projet de GIP qui fait que bizarrement la Région paie 15 %, le Département 10,73 %, et on taxe les communautés de communes sans distinction, toutes à 2,63 %, y compris les communautés de communes, et c'est le cas de celle que j'anime qui a une commune touristique classée en secteur d'équilibre naturel, c'est-à-dire sans possibilité de construire et de créer même un camping, et on la taxe au même titre que la pointe du Nord Médoc.

En fait, l'Etat et la Région ne savaient pas comment se débarrasser de ce dossier difficile et qui appelle l'étude. Elle est fondée : la menace sur le patrimoine, l'érosion par la fréquentation intensive, etc. A la pointe Médoc et sur le bassin d'Arcachon, on a droit aux deux secteurs qui ont toujours refusé d'être classés en unité principale d'aménagement et d'être subventionnés en tant que tel. On n'y a pas fait de syndicat mixte, rappelez-vous, parce qu'ils ont préféré jouer leur carte touristique. Et quand je les retrouve avec nous maintenant pour tenter de trouver une solution, où l'on est embarqué sur des financements, attention, sur un fonctionnement avec des prises en charge de salaires sur du personnel détaché, et quant aux investissements à venir, silence radio sur ce dossier. Alors vous comprenez que les communautés de communes qui ont reçu ce dossier un peu comme une agression ne soient pas prêtes à signer ce contrat GIP. Je l'avais signalé. Ce dossier vient quand même. Par

conséquent mon abstention préfigure le refus catégorique qui ne sera pas le seul des communautés de communes du Médoc.

M. LE PRESIDENT :

Yves Lecaudey se prononce en tant que président de communauté de communes, c'est tout à fait son droit ; nous sommes nous ici dans un autre niveau de responsabilité.

René SERRANO :

A la suite de ce que vient de dire Yves Lecaudey, dont je comprends l'analyse et l'approche, je voudrais dire que ce GIP là aussi est dans le droit fil de ce que je disais précédemment sur Certes. Très certainement il va nous demander une capacité d'adaptation et de réactivité peut-être plus forte qu'à l'ordinaire, parce qu'avec ce GIP de par les remarques, les réflexions, les travaux entrepris au niveau des plus hautes instances administratives et techniques, nous sommes en face d'un certain nombre de pré-fiches opérationnelles qui démontrent que ce littoral aquitain fait l'objet d'attentions toutes particulières dans tous les domaines. Mais cela nous impose à nous, et j'en suis très heureux, dans le même temps, de bâtir une réflexion girondine qui va nous permettre, et je l'espère, de créer une véritable politique ressentie d'aménagement du territoire sur le plan littoral. Et que peut-être, parce que nous pensions que tout était dans des tiroirs ou dans des canaux préétablis, on va devoir travailler en transversalité avec les uns et les autres. On va surtout chez nous, au Conseil Général de la Gironde, devoir travailler à cet aménagement qui préfigurera une vraie politique du littoral, avec tous les travers que nous avons aujourd'hui, la sur-démographie, la politique foncière problématique, les encombrements, les infrastructures et le reste.

Je profite de l'occasion pour remercier les services qui ont participé de manière croisée, aussi bien l'environnement, mers et ports, et aussi bien la ruralité, qui ont participé avec Madame Marie-Christine Plessiet à l'émergence de ce projet de gestion des zones côtières. J'augure que c'était un projet qui devait passer par une réflexion très courte, mais nous a permis de constater que quand on le voulait, nous pouvions être en ordre de bataille pour amener aux tables de négociation, d'orientation et de partenariat, nos sujets girondins. N'oublions pas que dans ce GIP nous pèserons moins que ce que l'on nous a donné à disposer, mais que la Gironde sur ce littoral Aquitain, c'est quand même 1 400 000 habitants. Si je regarde par rapport aux Pyrénées Atlantiques et aux Landes, effectivement la Gironde va devoir prendre dans ce GIP toute la place qui lui revient, et je suppose que ce sera une place fertile. C'est tout ce que je souhaite.

Gilbert MITTERRAND :

A la fois pour rassurer, s'il le fallait notre collègue René Serrano, et pour élargir la réflexion qu'il vient de faire à travers le GIP, en indiquant à nos collègues que nous allons entrer dans une phase, un processus, d'une façon assez rapide maintenant, sur les éléments de référence stratégique que le Département de la Gironde peut être à même de porter dans un certain nombre de négociations avec différents partenaires. Car les contrats de plan arrivent à échéance assez rapidement fin 2006. Les nouvelles discussions stratégiques sur les orientations des fonds européens 2007 - 2013 sont en discussion. Elles ont mal commencé récemment à Bruxelles, mais enfin il y en aura certainement. Ce qui veut dire que par rapport aux futures négociations contrat de plan Etat Région, et différentes politiques contractuelles à

mener, soit dans le cadre de relations Etat région mais où le département a son mot à dire, ou en tout cas souhaite le dire, soit dans le cadre de coopération métropolisée entre la CUB et la Région, là aussi dans le cadre du schéma régional d'aménagement du territoire où le département aura certainement son mot à dire. Non seulement, je le souhaite mais il l'aura. Cela veut dire que nous aurons devant nous, sur l'année qui vient, forcément une définition d'un certain nombre de références stratégiques, en liaison avec l'Agenda 21 qui est à plus long terme dans la durée dans le développement durable, mais avec des échéances qui se situent entre 2005 et demi et 2007 qui nous conduira forcément dans la direction indiquée, à savoir le positionnement que le Département prendra dans sa propre réflexion sur l'aménagement de son propre territoire au regard d'une politique telle que le GIP nous le propose pour son littoral. Mais au delà du littoral, le département de la Gironde est concerné par d'autres réflexions qui supposent d'autres coopérations que la seule coopération littorale intégrée.

Donc je pense que la réponse que nous pouvons faire aujourd'hui à la question posée par René Serrano, et Philippe Plisson est à la pointe du combat également avec l'Agenda 21 dans cette affaire, ce ne sont pas les mêmes temps mais ce sont les mêmes matières, il est clair que de ce point de vue-là et au-delà sur l'ensemble du territoire girondin, il faut savoir que nous serons amenés dans les mois qui viennent à mettre en place tous les outils nécessaires pour donner un contenu à ces politiques de coopération. Ce contenu dépendra de nous dans nos réflexions internes et c'est un travail qui est devant nous, déjà pour l'année qui vient, et au-delà très certainement.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, abstentions de Yves Lecaudey et Jean-François Regère.

POLITIQUE DE L'EAU

Rapporteur : René SERRANO

Mesdames, Messieurs,

L'action du Conseil Général de la Gironde dans le domaine de la gestion des bassins versants et de la ressource en eau se traduit par des actions incitant à la gestion pérenne des cours d'eau et ouvrages de protection, ainsi qu'à l'utilisation réfléchie et raisonnée des ressources naturelles.

I - AMENAGEMENT DE BASSINS VERSANTS

Le Conseil général de la Gironde participe financièrement aux travaux des collectivités en matière d'aménagement et de restauration des cours d'eau non domaniaux, ainsi que la restauration des ouvrages de régulation. Le Conseil général est également membre de structures interdépartementales en charge de la gestion de fleuve ou de rivière. Pour l'ensemble du programme "aménagement de bassins versants" il est proposé d'inscrire 28 656 € en crédit de paiement, afin de pouvoir honorer les engagements antérieurs du Conseil Général.

II - GESTION DE L'EAU

Depuis plusieurs années, le Conseil général s'est engagé dans une démarche de meilleure gestion des ressources en eau, qu'elles soient superficielles avec l'accompagnement des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou souterraines par le suivi des nappes.

L'approbation du SAGE "Nappes profondes de Gironde" a induit la mise en place de nouvelles aides afin de faire émerger des pratiques durables de gestion de l'eau. Aussi, il est proposé de préciser l'aide relative à la mise en place d'équipement d'économie en eau dans les bâtiments publics gérés par les collectivités territoriales

Pour l'ensemble du programme "gestion de l'eau", il est proposé d'inscrire 99 929 € en crédits de paiement en dépense, afin d'honorer les engagements du Conseil général, et 182 000 € en recettes.

III - PROTECTION CONTRE LES EAUX

Le Conseil Général assure une aide financière et technique auprès des structures en charge d'ouvrage de protection contre les inondations. Afin d'honorer les engagements

antérieurs, il est proposé d'inscrire pour l'ensemble du programme "Protection contre les eaux" 261 282 € en crédits de paiement. Une recette de 5 700€ est attendue.

En conséquence, compte tenu des propositions ci-dessus, Monsieur le Président nous propose d'adopter les crédits qui figurent au projet de BS 2005 pour le soutien des politiques précitées, qui s'élèvent globalement à 389 140 € en crédits de paiement et 187 700 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT, ESPACES NATURELS ET DU LITTORAL : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Nous allons maintenant examiner les dossiers (13) 1 Conseil Général des Jeunes et (13) 2 Manifeste pour la Jeunesse. Je suis très sensible à la présence des agents de la Direction de la Jeunesse, de l'Education et de la Citoyenneté qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier. Je suis très sensible à leur présence et je les félicite pour le travail accompli.

CONSEIL GENERAL DES JEUNES

Rapporteur : Jacques RESPAUD

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Général des Jeunes, créé en 1989, est une Assemblée consultative, composée de collégiens girondins, issus des classes de 5^{ième} et 4^{ième}, élu(e)s par leurs pairs. La session 2004-2005, ouverte le 1^{er} décembre 2004, s'est articulée autour de deux séances plénières et quatre journées de travail en commissions thématiques (six).

LA SESSION 2004-2005

Elle a rassemblé 124 jeunes autour du thème central "A la découverte de la Gironde. Les collégiens girondins sont éco-citoyens et solidaires". Plusieurs temps forts ont ponctué cette session: le 12 décembre 2004, la projection du film "La Terre vue du ciel", autour de la problématique du développement durable, le 16 février 2005, une opération de nettoyage de plage à La Teste et les 18 et 19 juin 2005, la manifestation de clôture "Le C.G.J. part en campagne à Hostens" au Domaine départemental "Gérard Lagors" à Hostens.

Chaque commission est dotée d'un budget de 3000 €, permettant la concrétisation du projet retenu. Lorsque les projets développés présentent un fort intérêt au titre des politiques départementales prioritaires, un financement spécifique peut être envisagé avec les directions compétentes.

L'ensemble des actions et des réalisations est présenté sur le site Internet du Conseil Général des Jeunes (<http://www.gironde.fr/cgj.asp>) qui contribue pleinement à l'apprentissage actif de la citoyenneté des collégiens.

LE TRAVAIL EN COMMISSIONS, REFLEXIONS ET PROJETS

Les commissions de travail ont développé les projets suivants, dont les comptes-rendus peuvent être consultés sur le site Internet.

La commission "**Culture**" : autour de la lecture des paysages urbains et la sensibilisation aux mutations de la ville.

La commission "**Environnement**" : une signalétique des sites départementaux, valorisant les préconisations du Conseil Général des Jeunes (accessibilité, comportements et gestes responsables, écocitoyenneté au quotidien).

La commission "**Sports Loisirs Sécurité routière**" : changer le regard des valides sur les handicapés en se mettant à la place des handicapés, en pratiquant un sport adapté.

La commission "**Vie collégienne**" : une campagne de sensibilisation aux gestes écocitoyens dans les collèges.

La commission "**Communication**" : une vidéo "Une journée au C.G.J."

La commission "**Solidarité Droits de l'enfant**" : une réflexion sur la question des "sans abri" dans notre société.

PERSPECTIVES

Pour la session 2005-2006, le thème central pourrait être reconduit mais l'accent serait mis sur les problématiques du développement durable et de la démarche "Agenda 21", ainsi que sur la citoyenneté européenne et la santé des jeunes. Une commission "Citoyenneté européenne" sera mise en place. Ce travail sera complété par la réalisation, par le Conseil Général des Jeunes, d'un outil pédagogique "Il était une fois la Gironde", adapté aux collégiens, pour la présentation et la découverte du Département de la Gironde, du Conseil Général et des politiques départementales au public scolaire.

Enfin, la commission "Culture" aura en charge la 2^{ème} édition du "Prix Gironde Littérature Jeunesse" et la commission "Vie collégienne" le premier volet du projet "Collèges de Gironde" (valorisation du patrimoine scolaire départemental et témoignages sur la vie au collège).

En conséquence, Monsieur le Président nous demande de lui donner acte de cette communication et d'accepter les orientations présentées dans le présent rapport pour la session 2005-2006 du Conseil Général des Jeunes.

AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Philippe PLISSON :

Simplement pour dire que cette démarche me semble excellente, en particulier celle qui consiste à sensibiliser les jeunes aux problèmes de l'environnement, et donc les citoyens de demain. Les difficultés que l'on connaît par rapport à l'évolution du climat et les problèmes de déchets, ce seront les leurs, et je crois que c'est à eux à être sensibilisés et peut-être à nous aider à faire avancer un certain nombre de dossiers par rapport à la manière dont ils sont appréhendés par leurs parents. Donc c'est une excellente chose, et je suis favorable en ce qui me concerne et je soutiens des deux mains cette démarche.

M. LE PRESIDENT :

Je voudrais en profiter pour remercier et féliciter Jacques Respaud d'animer le Conseil Général des Jeunes, avec tout le travail et tout le dévouement qu'il manifeste avec ces jeunes, depuis si longtemps. Dans ce Conseil Général des Jeunes, les réunions sont denses et il en ressort un travail particulièrement intéressant, et beaucoup d'idées que nous reprenons ici dans cette assemblée. Sur le plan de la citoyenneté, c'est vraiment une école irremplaçable.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

MANIFESTE POUR LA JEUNESSE

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

1. LE CONTEXTE GIRONDIN

Dans le département nous comptons 334.801 jeunes de 6 à 25 ans, dont 75 % dans l'agglomération bordelaise. Parmi eux beaucoup quittent le système éducatif sans diplôme, beaucoup connaissent le chômage, et certains ont des difficultés d'accès au logement. D'autres subissent l'aggravation des indicateurs de la précarité et de la pauvreté. Ne pouvant accepter ces situations ni le processus de la reproduction du handicap social, nous nous devons d'intervenir auprès des enfants et des jeunes en favorisant la transmission d'un capital socio-culturel au plus grand nombre et leur permettre de vivre et s'épanouir sur leur territoire.

Notre collectivité, pour faire de la jeunesse une priorité, souhaite rendre sa politique plus lisible et cohérente. En effet, 90 mesures sont recensées en direction de ce public, engageant 27% du budget départemental.

2. ELABORATION DU "MANIFESTE POUR LA JEUNESSE"

La reprise de l'ensemble des productions politiques et techniques ainsi que l'expression des jeunes sur le sujet a permis de préciser les enjeux de cette politique en confirmant les valeurs sur lesquelles elle s'appuie.

Pour donner du sens à la mosaïque des politiques jeunesse dispersées dans plusieurs directions, nous vous proposons d'ordonner nos priorités selon les cinq axes de développement suivants, dont nous pourrions convenir qu'ils deviennent nos lignes d'actions prioritaires pour la jeunesse.

- Axe 1 : Permettre l'accès de tous à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à la culture, aux sports, aux loisirs ;

- Axe 2 : Mettre en œuvre des actions visant l'implication du jeune tout au long de son parcours éducatif ;

- Axe 3 : Prévenir et réduire les risques notamment sanitaires, sociaux et environnementaux ;

- Axe 4 : Accompagner l'apprentissage et l'exercice de la citoyenneté ;

- Axe 5 : Agir sur les leviers de l'autonomie.

Ce manifeste, présente nos principes d'action, et servira de base de négociation pour un nouveau partenariat avec nos interlocuteurs traditionnels mais aussi avec les territoires et les jeunes eux-mêmes et prendra la forme d'une charte partenariale pour la jeunesse en gironde. Les conventionnements qui découleront de ces axes ne seront pas exclusifs de nos actions pour la jeunesse, notamment pour les mesures à portée individuelle.

L'animation transversale de la politique jeunesse est un enjeu majeur pour garantir la prise en compte de nos priorités par tous les acteurs qui se préoccupent de la jeunesse. Ces partenariats avec les territoires donneront lieu à l'introduction d'un volet jeunesse dans les CDD et plus particulièrement dans leurs déclinaisons annuelles ; il devra faire l'objet d'une négociation qui prendra en compte sa propre temporalité et intégrera le partenariat associatif. La conformité de nos actions, au regard de nos engagements départementaux et notamment dans le cadre de l'agenda 21, sera évaluée de façon permanente.

3. DU MANIFESTE A LA CHARTE

La charte, prévue pour fin 2005, sera une déclinaison du manifeste, reprenant nos cinq axes de développement ,qui seront proposés à nos partenaires, afin de mettre en place des actions concourant aux objectifs communs pour la jeunesse girondine. L'ouverture au partenariat sera l'enjeu du second semestre. D'ici là, il y a lieu d'assurer la continuité des prestations dont notre institution a la charge. Je vous propose donc de bien vouloir accepter une prolongation de la période transitoire de fonctionnement du fonds départemental d'aide aux jeunes jusqu'à la fin 2005, et de mettre tout en œuvre au cours du prochain semestre pour garantir l'application des orientations du manifeste dans la configuration du nouveau dispositif à l'horizon 2006.

En conséquence, il nous est proposé :

- de bien vouloir adopter le "manifeste pour la jeunesse" et d'acter les axes qui y figurent au titre de nos priorités départementales,
- d'autoriser Monsieur le Président à mener les négociations visant à élargir le partenariat autour des valeurs, principes et objectifs de ce manifeste,
- d'accepter de prolonger la période transitoire de fonctionnement du fonds départemental d'aide aux jeunes, telle qu'elle avait été décidée lors du vote du BP 2005, et ce jusqu'au 31 décembre 2005.

AVIS DE LA COMMISSION EDUCATION, CITOYENNETE ET PREVENTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Alain MAROIS :

Afin de vous présenter la délibération qui vous est proposée, et le contenu du manifeste pour la jeunesse qu'y s'y rattache, permettez-moi de resituer sa place dans le travail mené depuis un an au sein de notre institution.

La jeunesse fait l'objet d'une attention particulière et prioritaire de nos politiques publiques. Quatre vingt dix (90) mesures en direction de ce public engagent 27 % du budget du Conseil Général de la Gironde. Il s'agit donc là d'un effort ancien et constant de notre institution. Au côté de nos compétences de protection, de prévention spécialisée, d'accueil dans les collèges, de transport, nombre de politiques publiques témoignent de notre engagement volontaire et fort. Pour autant, nous devons nous interroger sur l'adaptation de ces politiques aux besoins actuels des jeunes girondins. Notre assemblée est rythmée par des cycles de trois ans correspondant aux renouvellements électoraux ; hors trois ans cela compte dans la vie d'un jeune dont chaque cycle de vie scolaire conditionne sa vie future d'adulte.

La jeunesse n'est pas un âge de la vie déconnecté de la vie en société, elle en est tout au contraire le profond révélateur, tout comme elle en est l'enjeu ultime : c'est sur elle que repose la capacité ultérieure de nos sociétés de s'organiser et de se développer. La jeunesse n'échappe pas donc aux contradictions et aux crises profondes qui marquent aujourd'hui la société française : crise économique, crise sociale, crise morale qui affectent la capacité des jeunes à se donner un avenir, à construire leur projet personnel et collectif. Les signes de ces crises sont de plus en plus évidents, y compris sur le territoire girondin, et se traduisent par deux dimensions qui se renforcent mutuellement :

- l'ascenseur social est en panne, la reproduction des handicaps sociaux se renforce,
- les déséquilibres territoriaux sont importants, les inégalités territoriales renforcent l'inégalité des chances.

Aussi, un nombre trop important de jeunes commence leur vie d'adulte sans emploi et certains territoires constituent pour cela de véritables trappes à inactivité, avec leur lot de dérives et de désespérance. Cette situation appelle une action forte et déterminée, multiple et orientée sur l'essentiel. Pour autant, il s'agit là d'une responsabilité collective et pas de notre responsabilité propre. L'éducation d'un jeune est une coproduction qui met en jeu la responsabilité de la cellule familiale et parentale, des collectivités locales qui ont une compétence générale sur leur territoire, de notre institution dans le cadre de ses compétences et de ses politiques, des organismes sociaux (CAF/MSA), des associations qui exercent sur ce plan une véritable mission de service public, et surtout de l'État qui a une responsabilité fondamentale d'éducation, de cohésion nationale... mais aussi l'engagement du jeune lui-même.

Permettez-moi à ce point de mon exposé de pointer les effets néfastes du désengagement actuel de l'État :

- dans l'Éducation Nationale (non remplacement des aides - éducateurs, moyens horaires en baisse, retrait des dispositifs innovants),
- dans le monde associatif et particulièrement dans le monde de l'éducation populaire (arrêt brutal des dispositifs de retour des emplois - jeunes, baisse des financements publics aux associations complémentaires de l'école, arrêt des attributions de postes FONSJBP, départs non renouvelés...)

Ces désengagements massifs touchent également l'enseignement agricole, la culture, la politique de la ville, le centre de développement de la vie associative, le FASILD, et bien d'autres structures.

Dans ce contexte difficile, le Conseil Général de la Gironde, de par le poids de ses compétences et de ses interventions, de par la reconnaissance qui lui est dévolue, peut et doit donner un signe fort, réaffirmer ses valeurs et ses principes, proposer des axes de progrès. C'est le sens du "Manifeste pour la jeunesse de Gironde" proposé aujourd'hui à la réflexion et au vote de notre assemblée. Ce manifeste est un engagement vis à vis des jeunes girondins eux-mêmes, vis à vis de nous-mêmes, de nos services, des politiques à renforcer et à redéfinir, vis à vis de nos partenaires (collectivités territoriales et leur regroupement, organismes sociaux, mouvements associatifs), et bien entendu, de la population girondine.

Ce manifeste est le socle d'une large concertation à engager sur ses bases avant de présenter à notre assemblée les politiques publiques, les chartes et conventions qui en seront issues. Cette concertation s'appuiera sur les outils et pratiques mis en place par le Conseil Général dans le cadre des politiques territoriales (rencontres territoriales, rencontres de Pays). L'Agenda 21 sera également un cadre de cette concertation ; les orientations proposées étant en permanence interrogées au vu des neuf axes de travail et neuf engagements pris dans le cadre de cet Agenda 21. Les outils de concertation avec le monde associatif, conférence départementale de la vie associative, dont la création a été décidée par notre assemblée en décembre 2004, seront autant de liens que nous utiliserons pour alimenter la réflexion et le dialogue. Enfin, les liens créés avec la CAF et la MSA, nous permettent d'envisager, dans le cadre de nos politiques territoriales contractuelles, la mise en place de cadres d'expérimentation sur quelques territoires girondins nous permettant de construire avec l'ensemble des acteurs, un projet éducatif global de territoire (partie intégrante du projet de développement social du territoire).

Oui, aujourd'hui, plus que jamais, la jeunesse doit faire l'objet d'une attention prioritaire. Alors même que les transferts de compétences affectent profondément nos capacités d'intervention, alors même que le désengagement de l'État affecte profondément le tissu éducatif et social girondin, nous devons à la fois faire des choix forts et agir pour que l'éducation, l'avenir de chaque jeune soit bien une responsabilité partagée et effectivement exercée par l'ensemble des acteurs.

Affirmer nos valeurs et nos principes, est un acte profondément réaliste parce qu'il assure la force et la cohérence de nos politiques. Et c'est tout autant un acte de confiance dans notre jeunesse dont la formidable capacité de mobilisation, de création, d'innovation, de remise en cause parfois, n'est plus à démontrer. Le manifeste qui vous est proposé capitalise l'expérience acquise par l'ensemble de nos services, et marque l'engagement de notre institution et de ses élus.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Alain Marois pour ces propos de grande densité, un acte de foi pour la jeunesse.

Dominique VINCENT :

Je vais dire quelques mots, sinon notre collègue Alain Marois serait déçu. Je vais volontairement laisser de côté l'attaque un peu au vitriol sur les uns et les autres et le Gouvernement en particulier, parce que c'est trop facile. Mais je vais prendre ce que vous avez dit au début, sur l'évolution de la société, dont bien évidemment la jeunesse, partie intégrante de cette société. Bien sûr la société évolue, donc nous devons réadapter le système, et je devrais dire les systèmes. Alors espérons que l'Etat, le Gouvernement actuel, puis les suivants, sauront adapter ces différentes interventions pour être au plus près des réalités.

Pour revenir à l'échelle départementale, je ne peux qu'être en phase avec ce qui a été dit, car c'est un souci pour nous tous et pour cette jeunesse. Je crois que nous avons perdu certaines valeurs simples, certains diraient simplistes, comme le goût de l'effort qui est seul générateur de progrès et de succès. Et bien on laisse de côté cela, pour parler peut-être, je suis prudent, un peu trop de ludique. Certes un monde ludique est toujours agréable à percevoir et à consommer, mais est-ce véritablement préparer notre jeunesse que de l'engager dans cette voie ?

La deuxième chose, c'est là aussi, nous adultes, trop souvent nous n'écoutons pas notre jeunesse. Est-ce que ce n'est pas l'une des meilleures façons de préparer l'avenir que de l'écouter ? Cela ne veut pas dire qu'il faut systématiquement lui donner raison. Mais par ses interventions comment pouvons-nous parfaire nos raisonnements, puis nos interventions, pour projeter cette jeunesse dans l'avenir, le jour où ils deviendront, à leur tour, adultes et aux responsabilités ? Donc je crois cher collègue, que vous avez fait, avec tous les services, un tour d'horizon complet sur le sujet, même si le terme de complet est impropre, parce qu'on ne va jamais au fond de tout, mais vous avez fait l'essentiel, et je crois que nous ne pouvons que vous suivre sur ce dossier, et je dis bien en occultant certains passages au vitriol facile, mais vous êtes dans l'opposition nationale comme nous sommes ici dans l'opposition départementale. Mais de temps en temps et dans l'intérêt de notre jeunesse, est-ce qu'il ne faut pas essayer de gommer tout cela et tirer dans le même sens ? C'est pour cela que nous voterons avec vous, cher collègue.

Michèle DELAUNAY :

Une très brève remarque sur un point qui est important dans l'évolution de notre jeunesse, c'est le danger toujours croissant des ghettos qui ne font que s'accuser, ghettos des favorisés, ghettos des défavorisés. Et pourquoi j'en parle ? Parce qu'il y a un facteur qui l'aggrave sur tous les plans, ne serait-ce que par exemple en enchérissant le foncier et le prix des loyers dans les quartiers bien dotés de ce point de vue, c'est la carte scolaire. Et au contraire, on l'a démontré, et je pourrais vous citer des initiatives américaines, et c'est pour cela que j'en parle ici, que quand on permettait, rendait possible, à des groupes d'enfants de quitter les établissements moins favorisés où ils sont pour les emmener dans des établissements au contraire dits "réputés" comme "à haut niveau", ils n'avaient pas du tout les mêmes résultats ni les mêmes possibilités à l'âge adulte que ceux qui étaient restés dans leur milieu d'origine.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que je crois que nous devrions favoriser, autant que possible, la révision de la carte scolaire qui ne nous appartient pas, mais favoriser peut-être dans nos collèges des initiatives d'interpénétration, et en tout cas nous opposer à toute

ségrégation telle que celle qui se met en place et qui ne fait malheureusement, alors que des décennies ont espéré aller dans un sens contraire, que s'accuser.

Jean-Jacques PARIS :

Bien entendu, je ne peux que souscrire à ce qui nous est présenté aujourd'hui, et qui nous permet de mettre en œuvre ce manifeste pour la jeunesse, autour de valeurs que nous partageons, bien entendu, et dans un objectif d'une approche globale du jeune, c'est-à-dire d'une approche de la personne humaine, de sa place dans la société, de la reconnaissance de ses savoirs, de ses savoir-faire, et donc de ses choix pour l'avenir.

Depuis des années, il ne faut pas l'oublier et Alain Marois y faisait allusion, notre collectivité avec les services de la jeunesse, de la vie associative, a travaillé avec beaucoup de talent à développer les politiques publiques, et nous avons pu, au gré des différentes périodes passées, innover des initiatives qui se sont vues souvent appropriées par de nombreux jeunes, d'ailleurs de toutes les catégories sociales. Il s'agit donc aujourd'hui de valoriser tout ce travail accompli, et de lui donner une meilleure cohérence en essayant de travailler de manière plus transversale, comme on dit, à travers notamment les publics ou à travers nos différents cantons.

Il me semble que ce qui doit être au cœur de la démarche, Alain Marois y faisait allusion également, c'est la place que les jeunes vont avoir dans la coélaboration de ses réponses. Il me semble que c'est une dimension de la politique qui demande que nous soyons inventifs. Il ne s'agit pas de promulguer des dispositifs, il s'agit de faire émerger dans la réflexion et la coélaboration avec la jeunesse, des réponses et des solutions à leurs besoins. Et peut-être certainement que les concertations vont se mener, avec bien sûr les partenaires institutionnels, c'est évident. Mais comment faire que la jeunesse dans ses représentations puisse avoir toute sa place ? Et je me disais peut-être qu'il serait bien de faire revivre en Gironde ce que Marie-Georges Buffet avait fait naître au niveau du pays, ce sont les conseils départementaux de la jeunesse qui sont tombés en désuétude alors qu'ils avaient pris un élan (j'avais eu la chance d'y participer) très concret et très convaincant de ce que les jeunes étaient capables de produire si on leur donnait des responsabilités et si on leur faisait confiance. Et si notre institution se faisait l'institution capable de dérouter ses habitudes pour faire que la jeunesse ait sa place, y compris dans l'élaboration, je pense que nous permettrions aux politiques publiques de faire un pas vers leurs besoins.

Jean-Luc GLEYZE :

Je voulais faire juste deux remarques. J'ai bien entendu à la fois de la part de Dominique Vincent et Jean-Jacques Paris le fait qu'à minima ce manifeste devait être approuvé, je trouve que c'est un peu le réduire à la portion congrue de ce qui est au départ, quand même, un geste politique, une volonté politique forte. Il ne s'agit pas simplement de faire le minimum syndical de ce qu'il y a à faire en matière de jeunesse. Je crois qu'Alain Marois et son équipe ont fait un travail fort de manifeste global, ce qu'a dit Jean-Jacques Paris tout à l'heure, qui veille à replacer les jeunes dans l'ensemble de la société avec tous les partenaires et tous les intervenants qu'il peut y avoir, et ce n'est pas simplement un petit quelque chose que l'on se doit d'approuver. Je crois que c'est un geste fort, une volonté forte qu'il faut replacer comme tel.

Deuxième point, un point de détail, il est question dans le premier axe de la répartition territoriale de l'offre de transport, d'équipement, de dispositif, j'aimerais que figure également la volonté que nous avons en matière d'aménagement équilibré des territoires sur le plan économique. Il y a peut-être une mention quelque part de ce qui est l'emploi et l'économie, qui est aussi un souci que nous avons au niveau de la commission développement économique, et qui, à mon avis, doit être traduit dans cet axe-là au niveau de ce manifeste.

M. LE PRESIDENT :

Merci Jean-Luc Gleyze, vous avez raison d'insister sur l'importance. La charte sera une déclinaison de ce manifeste à la fin de l'année, en reprenant les cinq axes forts dont a parlé Alain Marois, et ensuite tout le partenariat que l'on pourra nouer.

Dominique VINCENT :

Je sais que nous sommes sur la digestion, mais je pense avoir traité le sujet avec beaucoup de respect, de reconnaissance, alors essayez de me faire dire que j'avais traité cela par dessus la jambe, non. Ou alors je me suis mal expliqué et je m'en excuse. Mais je pense avoir été assez clair pour bien dire que je soutenais véritablement ce projet. Je ferme la parenthèse.

Alain MAROIS :

Je n'ai pas donné les axes mais vous les aviez sur table, donc votre manifestation d'adhésion profonde au texte et à la méthodologie qui est proposée va directement au cœur de tous ceux qui ont participé à ce travail, en particulier à nos services. Je voudrais dire, en matière de concertation qu'il faudrait avant tout ne pas oublier, lorsque l'on parle de concertation avec les citoyens, que nos services, ceux qui travaillent pour le compte du Conseil Général, pour nos partenaires, sont avant tout des citoyens engagés de par leur profession, et ont un acquis, une connaissance qui, je crois, doit être prise en compte et sur lesquels nous avons pu nous appuyer. Je crois qu'il serait dangereux, en matière de concertation, d'opposer ou de mettre face à face la concertation de la population d'un côté, et de ceux qui travaillent pour son compte et qui exercent des missions de service public de l'autre.

Cette concertation nous allons devoir la construire ensemble, mais je sais que grâce au travail qui a déjà été engagé, avec en particulier l'engagement de Philippe Plisson là-dessus, nous avons un acquis au niveau de nos concertations territoriales. Nous n'allons pas créer et inventer, nous avons déjà tout un réseau de partenariat qui nous permet de tester ces idées, de les faire vivre et d'engager un mouvement, une mise en cohérence autour des axes qui vous sont proposés.

La concertation avec les jeunes eux-mêmes constitue un enjeu dans la construction même d'un projet. Sur ce plan-là il faut être modeste parce que la jeunesse, qui est très diverse, présente souvent la caractéristique, parfois ce n'est pas tellement ceux qui sont le plus en difficulté qui sont dans les meilleures conditions pour se projeter, donc pour participer à leur propre expression et à l'expression d'un projet collectif. Mais nous avons sur ce plan-là des expériences avec le Conseil Général des Jeunes. C'est une véritable expérience parce qu'elle dure dans le temps, elle s'alimente, se renouvelle chaque année, nous l'avons vu tout à

l'heure. Nous avons également des expériences avec les appels à projet. Je rappelle que notre institution depuis plusieurs années donne des aides à des appels à projets des jeunes, et ces appels à projets ne sont jamais neutres ; nous ne soutenons pas des projets d'ordre ludique ou occupationnel. Les projets que soutient notre institution sont généralement tournés vers la jeunesse elle-même, vers son expression, vers sa réflexion. Donc nous avons là encore des acquis, mais tout est à construire sur ce plan-là. Il faudra le faire avec modestie, en ayant le sentiment que l'expression de quelques-uns ne reflète pas l'expression du plus grand nombre, je crois qu'il faudra faire attention à cela, mais c'est un enjeu que nous prendrons en compte.

Je suis pour ma part heureux de noter l'engagement fort qui a été exprimé, sur tous les rangs de cette assemblée, sur le texte qui vous est proposé.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Je veux remercier encore tous nos personnels qui ont beaucoup travaillé sur ce dossier.

AIDE SOCIALE A L'ENFANCE ET A LA FAMILLE

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

Les lois de décentralisation ont confié aux Départements les missions d'Aide Sociale à l'Enfance. Pour faire face à ces différentes compétences, le projet de budget supplémentaire de la Direction Enfance et Famille, essentiellement en fonctionnement, se décompose comme suit :

I) LES ACTIONS DE PREVENTION

Aides à domicile : pour le soutien matériel et éducatif aux familles en difficultés, sous forme de secours exceptionnel ou d'allocation mensuelle ou par le concours d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale. Ces actions permettent de prévenir les risques de désocialisation et de dégradation de situation familiale en participant au maintien des bonnes attitudes éducatives parentales.

- Aides financières : 245 000 €
- Interventions de travailleuses familiales et aides ménagères : 567 782 €

II) LES ACTIONS DE PROTECTION

Accueil hors du cadre familial : l'hébergement des enfants peut être effectué en famille d'accueil ou en établissement

- **Accueil Familial :** Rémunération, indemnités, allocations diverses versés dans le cadre des placements familiaux, et frais annexes : scolarité, loisirs, transports avec une intensification des déplacements inhérents aux besoins médico-sociaux des enfants et à la prise en compte des décisions judiciaires de maintien du lien parental. L'augmentation du S.M.I.C., conjuguée à l'amélioration du statut des assistantes maternelles et l'intensification des mesures de placements, nécessitent l'inscription d'une dotation complémentaire de 2 199 150 € et de 641 000 € pour les frais annexes aux placements. 500 000 € sont inscrits en recettes pour récupération des charges de placements d'enfants confiés par le juge à d'autres départements.

- **Accueil en Établissement :** les frais d'hébergements des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance et placés en établissements : Maisons d'enfants à caractère social, centres maternels, lieux de vie, accueils intermédiaires pour des situations particulières, CDEF pour l'accueil d'urgence, tiers dignes de confiance, nécessitent l'inscription d'une dotation complémentaire de 7 850 763 €, conformément à la campagne de

tarification des établissements qui s'est achevée fin mars. Sont également inscrits 24 459 € en recette correspondant aux participations familiales.

En conséquence, il nous est demandé d'adopter les crédits inscrits au budget supplémentaire au titre de l'aide sociale à l'enfance et à la famille qui s'élève à 11 503 696 € en dépense et 524 000 € en recette.

AVIS DE LA COMMISSION ENFANCE, FAMILLE ET P.M.I. : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ETAT
RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE,
LES MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES
ET LES VACCINATIONS**

Rapporteur : Michèle DELAUNAY

Mesdames, Messieurs,

Dans le domaine de la santé, la précédente décentralisation avait confié au département la protection maternelle et infantile (PMI), la lutte contre la tuberculose, les maladies sexuellement transmissibles (MST), les maladies à prévention vaccinale et le dépistage des cancers.

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit la recentralisation des compétences du Conseil Général en matière de cancers, de MST, de vaccination et de tuberculose. L'application de cette décision a été repoussée au 1^{er} janvier 2006.

Toutefois la loi donne la possibilité aux départements qui le souhaitent de continuer à exercer certaines de ces compétences dans le cadre d'une délégation. Dans ce cas, une convention doit être signée avant le 31 juillet 2005. Cette convention précise les objectifs poursuivis, les catégories de bénéficiaires, les moyens mis en œuvre, le montant de la subvention accordée par l'état, les données dont la transmission à l'Etat est obligatoire, les modalités d'évaluation des actions entreprises. Les aides de l'Etat pour l'exercice de ces compétences sont comprises dans la DGD perçue chaque année.

L'investissement de notre collectivité dans la définition et la mise en œuvre de ces différentes politiques de santé est forte, cohérente et spécifique.

Le Conseil Général est ainsi, au travers de ses politiques sur le terrain de la lutte contre la tuberculose, les MST, du dépistage du VIH, les campagnes de vaccination, de consultation prénatales et de planification familiale, un acteur de santé publique reconnu en Gironde. Toutes ces actions sont détaillées dans le rapport qui nous est soumis.

En conclusion, vu l'intérêt pour le Département d'assumer cette mission, Monsieur le Président nous propose de signer une convention avec l'Etat pour conserver la compétence en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose et les MST.

**AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES,
PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR
LE PRESIDENT**

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ACCUEIL A TITRE ONEREUX DE PERSONNES AGEES
ET/OU HANDICAPEES PAR DES PARTICULIERS AGREES
APPLICATION DES DECRETS DU 30 DECEMBRE 2004**

Rapporteur : Bernard GARANDEAU

Mesdames, Messieurs,

La loi du 17 janvier 2002 puis les décrets du 30 décembre 2004 modifient l'organisation de l'accueil à titre onéreux par des particuliers agréés de personnes âgées et/ou handicapées. Le département assure l'agrément, le suivi, le contrôle et la formation des accueillants familiaux. Les décrets modifient la tarification applicable à la rémunération des accueillants familiaux. Leur application implique la revalorisation de la rémunération des accueillants familiaux habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, et par conséquent une revalorisation du budget affecté à cette aide. Il est donc proposé l'engagement des crédits nécessaires à l'application de ces décrets pour un montant de 44.455,95 €.

AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT. Toutefois, la commission souhaite introduire l'amendement suivant relatif à la prise en charge des besoins d'aide humaine pour les personnes adultes très lourdement handicapées vivant à domicile. Convention de mise en œuvre entre le Conseil Général et l'Etat.

"Le Conseil Général est sollicité par l'Etat (D.D.A.S.S.) pour la mise en œuvre à compter du 1^{er} juillet 2005 d'un dispositif d'anticipation de la future prestation de compensation pour les personnes très lourdement handicapées vivant à domicile. Les personnes qui seront concernées par ce dispositif nécessitent une aide totale pour la plupart des actes essentiels de l'existence, ainsi qu'une surveillance et des soins constants ou quasi-constants.

Le Conseil Général est saisi pour assurer le paiement de cette prestation ainsi que pour participer au comité d'attribution.

Cette allocation est financée par une dotation spécifique de l'Etat par la mobilisation de financement attribuée par la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie. L'enveloppe pour la Gironde s'élève à 2 184 104,32 €, les crédits seront attribués pour 75 % de l'enveloppe dès la signature d'une convention proposée entre l'Etat et le Département, et pour le solde dans le courant du second trimestre 2005.

L'aide attribuée sera versée en complément des prestations dont bénéficie la personne concernée : A.C.T.P., prestation d'assistance de vie, majoration tierce personne, forfait d'auxiliaire de vie.

Il apparaît fondamental de ne pas priver les personnes girondines de ce dispositif répondant à des attentes fortes. Aussi il convient d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention nécessaire avec les services de l'Etat, d'inscrire les crédits correspondant

en dépenses et en recettes, et de désigner nos représentants au comité d'attribution : un élu titulaire et un suppléant. Un technicien de l'administration départementale participera aussi à cette instance.

Le comité d'attribution de la prestation pour les personnes très lourdement handicapées se réunira deux fois par mois à compter de juillet selon le calendrier ci-après.

CALENDRIER DE REUNION DE JUILLET A DECEMBRE 2005

Semaines 29, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 45, 47."

AVIS DE LA COMMISSION ACTIONS DE SANTE – PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Bernard GARANDEAU :

Il s'agit de prendre en compte un complément pour les personnes lourdement handicapées qui en expriment un besoin fort et qui sera entièrement financé par l'Etat.

M. LE PRESIDENT :

Il est important de souligner ce qui vient d'être dit, que les choses soient claires.

Yves LECAUDEY :

En Commission des Finances j'avais demandé à ce que l'on émette un avis défavorable que je vais tenter d'expliquer, sans bien sûr m'écarter de mes obligations majoritaires au moment du vote. Mais c'est une mise en garde que j'entends faire.

On est là, encore, dans l'exemple typique de la nasse dans laquelle sont en train de nous enfermer les services de l'Etat, sauf que l'on met un point d'honneur à être consentant, ce qui me navre encore plus. Une circulaire du Ministère de la solidarité est arrivée chez les préfets le 15 avril dernier, qui précise d'ailleurs que le texte n'est pas paru au journal officiel. Que dit cette circulaire ? Elle explique ce que notre collègue Bernard Garandeaum vient de dire. Les crédits vous seront délégués au cours du deuxième trimestre, donc j'espère qu'ils seront là pour le début du deuxième semestre, et le Ministère dit aux Préfets : "après estimation des besoins nécessaires à chaque département, les crédits qui vous seront délégués s'ajouteront à ceux qui vous permettent déjà de subventionner les services auxiliaires de vie". C'est-à-dire que l'Etat, DDASS, dispose jusqu'ici des services qui lui permettent d'assurer ces versements de subvention. Or, et Bernard Garandeaum me le disait à midi, le surplus qui va découler de la prise en charge des lourds handicaps (entendons-nous bien, ce n'est pas la loi sur le handicap que je conteste ni les crédits que l'on va consacrer aux lourds handicaps), les services de l'Etat sont incapables de dégager les moyens humains pour le gérer. Alors on propose aux départements d'anticiper, parce qu'au 1er janvier ce sera à nous, et on leur dit du 1er juillet au

31 décembre vous allez prendre en charge le dispositif humain pour gérer ces crédits pour les handicapés.

Deuxième point, les 2 184 000 € sont calculés, je vous passe le calcul, cela correspond exactement à 72 personnes lourdement handicapées en Gironde. Sauf que l'estimation du nombre d'handicapés, le recensement des lourdement handicapés, personne ne l'a. Cet inventaire va se faire au fil des réunions du comité d'attribution prévu par la circulaire. Et dans ce comité d'attribution qui y aura-t-il ? Il y aura le représentant de l'Etat, la D.D.A.S.S., un médecin de l'équipe technique de la COTOREP Etat, deux représentants du Conseil Général dont un technicien, un membre COTOREP permettant d'associer le représentant des handicapés. C'est-à-dire que dans ce comité d'attribution, le Département qui va être chargé de gérer avant de prendre en compte au 1er janvier ne sera pas majoritaire. Et le résultat est que ce comité d'attribution pourra, au fil des mois, décider des attributaires et peaufiner le nombre des bénéficiaires. Encore une fois on préférerait que ce nombre soit réduit, et s'il faut faire l'effort on le fera, mais uniquement parce que l'Etat ne peut pas aller au bout de ses intentions jusqu'au 31 décembre. Et c'est l'exemple typique des autres conventions que nous avons refusées. On nous propose d'anticiper, tout simplement pour mettre les moyens de gérer, et nous responsabiliser par rapport à l'inventaire du nombre de bénéficiaires qui sera j'espère plus précis d'ici le 1er janvier. Mais là nous ne sommes pas sûr qu'il y aura un transfert équivalent.

Je tenais simplement à mettre en garde et à prendre date. Je signale que depuis trois ans notre budget social augmente de 13 à 17 M€ par an, et que nous en sommes aujourd'hui, sur le budget 2005, dans une perspective du budget social qui représente 60 % du fonctionnement. Alors si l'on veut ne pas prendre quelques garanties et se laisser mener, on voit notre taux de compensation de l'APA passé de 43 à 32 % pour l'annonce 2005, voilà le taux de couverture APA. Il était de mon rôle, je pense, de mettre en garde. Je me rallierai à la décision majoritaire mais je prends date.

M. LE PRESIDENT :

Bien entendu on comprend les réserves, et l'expérience nous prouve qu'il y a pas mal de marchés de dupes. Donc on s'interroge, mais il y a notre souci d'humanité et d'humanisme naturellement.

Jean-Jacques PARIS :

Yves Lecaudey nous éclaire de manière précise et ce n'est pas le premier transfert en matière sociale qui nous est imposé. Je pense que l'on pourrait, bien entendu, voter ce dossier pour répondre à ce besoin qui est très important, mais on pourrait aussi proposer une motion, voter une motion que l'on adresserait au Premier Ministre sur cette question, qui pourrait reprendre cette question et la question des fonds sociaux également. Ce serait une manière de tenir les deux aspects, à la fois la gestion immédiate et l'exigence de moyens supplémentaires pour répondre à ce service public en direction des personnes handicapées.

Bernard GARANDEAU :

Je comprends parfaitement les remarques de mon collègue chargé des finances, et je pense qu'il a raison, et je ne suis pas le dernier à dire à ses côtés qu'il s'agit d'accepter des

responsabilités nouvelles que dans la mesure où nous en avons les financements, de façon à peu près certaine. Dans ce cas précis, il s'agit de personnes lourdement handicapées, dont la situation ne peut nous laisser insensible, et par ailleurs le financement intégral nous est assuré. Nous n'irons pas au-delà de ce financement. Il appartiendra à ceux qui seront désignés par vous-même pour siéger au sein de la commission de refuser toute commission qui irait au-delà du budget accordé sur le sujet. Nous ne pouvons pas nous mettre en position de refuser aux handicapés une solution qui leur permet, pour un certain nombre d'entre eux, d'améliorer considérablement leur niveau de vie et leur façon de vivre. On a déjà eu l'occasion de constater qu'un certain nombre d'entre eux ont une situation défavorisée sur ce sujet-là. Bien entendu le nombre est encore inconnu, mais nous n'irons pas au-delà des 72 concernés par cette mesure.

Je suis de ceux qui consiste à dire que l'Etat nous transfère un certain nombre de fonctions sans nous en transférer parfois les moyens, et on verra notamment avec la compensation sur le handicap qui n'est pas encore l'objet de décret. Mais en tout état de cause nous verrons qu'il y aura lieu de faire des déclarations sur ce sujet-là qui seront importantes, et nous allons être pris dans une tenaille difficile à desserrer. Je m'en suis expliqué avec de nombreuses associations de handicapés et avec les représentants de l'Etat. Il s'agit d'une préconisation où l'assurance est donnée par l'Etat de l'entier financement. Je ne me vois pas refuser aux personnes handicapées le bénéfice de cette opération dont l'Etat assure le financement. Très sincèrement, je comprends très bien ce qui a pu être dit, aussi bien sur le plan financier qu'au niveau des principes par mon collègue, mais je dis franchement qu'à mon avis nous ne pouvons pas ne pas nous soumettre à l'avis qui est donné là par la commission, parce que cet avis est un avis qui se base sur l'humanisme et le respect des personnes concernées qui sont défavorisées.

M. LE PRESIDENT :

Je vais mettre aux voix. Il a été précisé que nous restons dans cette enveloppe d'une manière très stricte. Alors j'entends que c'est impossible. C'est la délibération que je demande de prendre, ici ; si c'est dépassé nous ne jouerons pas ce jeu. On reviendra devant l'assemblée en disant qu'on ne joue pas ce jeu. On nous a dit que c'était l'Etat seul. Nous devons distribuer l'enveloppe de l'Etat car il m'apparaît nécessaire d'apporter la solidarité à celles et ceux qui souffrent plus que les autres, mais on ne peut pas avec 60 % de notre budget qui passent dans le fonctionnement, ce n'est pas possible. C'est la quadrature du cercle, et que je sache il n'y a aucun mathématicien qui a résolu le problème encore.

DECISION : LE DOSSIER ET L'AMENDEMENT SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

LES COLLEGES EN GIRONDE

Rapporteur : Alain MAROIS

Mesdames, Messieurs,

Les engagements financiers pris en 2005 pour réaliser les opérations d'investissement dans les collèges, confirment à nouveau la volonté de notre collectivité de poursuivre sa politique de rénovation, d'extension et de création d'établissements, constituant le Programme Prévisionnel des Investissements. Le Programme Prévisionnel des Investissements comprend une phase étude et une phase travaux.

Le rapport qui nous est communiqué retrace l'ensemble des opérations et des études. Il ressort que, dans l'année 2005, notre collectivité aura livré douze opérations de reconstruction ou de restructuration lourde et extension. Un nouveau collège ouvrira ses portes à Marcheprime en septembre prochain, portant à 101 le nombre d'établissements dont nous avons la charge. Dix huit nouveaux chantiers vont démarrer au cours du deuxième semestre 2005. Neuf établissements font l'objet d'une étude avancée.

Enfin, les études préalables à onze opérations de reconstruction, de restructuration ou de réaménagement pédagogique, doivent être poursuivies.

LA MAINTENANCE ET LE FONCTIONNEMENT DES COLLEGES

En ce qui concerne la maintenance des bâtiments des collèges, le respect de la réglementation exige que, suite au diagnostic amiante réalisé dans les collèges, des travaux soient engagés. Par ailleurs, la Loi Urbanisme et Habitat fait obligation à notre collectivité d'assurer la mise en sécurité, l'entretien et le contrôle technique des ascenseurs dans les collèges. La réalisation de ces deux actions requiert l'inscription de crédits nouveaux.

Au titre du fonctionnement des collèges, il est nécessaire de prendre en charge de nouvelles dépenses, telles que les frais d'actes et d'honoraires liés aux opérations d'investissement, la prise en compte de la rémunération des personnels de restauration dans les collèges de Castelnau-de-Médoc et de Pellegrue, (suite à l'application de la loi du 13/08/04), la redevance archéologie liée aux opérations de construction, les contrôles périodiques et audits réalisés par des prestataires extérieurs, notre participation à la mise en œuvre du tri sélectif des déchets dans les collèges.

Afin de pouvoir poursuivre les opérations programmées, il est nécessaire de prévoir à ce budget supplémentaire 3 159 278 € en Autorisations de Programme, 695 578 € en Crédits de Paiement, ainsi que 11 860 € en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION COLLEGES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU
1^{ER} DEGRE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Jacques RESPAUD :

Je voulais vous faire part des inquiétudes que j'ai face à la situation du collège Aliénor d'Aquitaine à Bordeaux. En effet, au début où j'étais élu en 1998, donc en 1999, il y a eu un débat au niveau du conseil d'administration du collège qui avait décidé la création d'un collège en site unique, qui rassemblait les deux collèges actuels, le collège Fieffé et son annexe qui est Barbey. Cela date de 1999-2000. L'Inspection Académique était d'accord, les personnels, les parents d'élèves étaient d'accord. Et depuis on peut dire que la mairie fait un peu traîner les choses, puisqu'il y a eu élaboration sur ce secteur-là d'un schéma directeur qui a commencé dès l'année 2000. On a eu les premiers résultats il y a un an et demi. L'an dernier nous en avons eu déjà un certain nombre de résultats. Il semblerait qu'il y ait un accord qui se fasse sur la recréation sur site unique du collège Aliénor d'Aquitaine à proximité de la place André Meunier, avec en plus un équipement sportif. Mais ceci dit, je vois que c'est toujours dans les études préalables, recherche de site unique. Je me renseigne, on me dit que si c'est encore dans les études préalables, c'est parce que jusqu'à maintenant nous n'avons rien d'écrit de la mairie de Bordeaux en ce sens. Il n'y a aucun terrain qui est attribué par la ville de Bordeaux qui en a déjà laissé échapper plusieurs, pour la création de ce collège. C'est grave, parce qu'à l'heure actuelle on a l'annexe Barbey qui est très vétuste, des circulations incessantes d'élèves, des problèmes pour l'informatique, le CDI, etc. Manifestement il semble que cela ne presse pas, et mieux, lors du dernier conseil de quartier sur le secteur Saint-Jean, le représentant du maire a dit que finalement il faudrait revoir cette question de collège unique, ce qui fait que si on revient en arrière maintenant, on risque de perdre encore cinq ou six ans, puisqu'il faut alerter l'Inspection Académique, que l'Etat soit d'accord, etc., donc remettrait en cause cette notion de collège unique. Alors je suis très inquiet par cette situation, qui n'est pas de notre fait, puisque nous c'est dès l'année 2000 que nous avons décidé qu'il fallait reconstruire ce collège sur un site unique. Et je ne voudrais pas que l'on attende cinq ans de plus le courrier qui nous permettra d'avoir le terrain pour construire ce collège. Je trouve que c'est très difficile. J'ai bien peur que l'on aille dans le mur sur le sud de Bordeaux qui est en train de se densifier de manière très forte.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Jacques Respaud. C'est un dossier qui est sur la table depuis un certain nombre, non seulement de mois mais d'années. Ce qu'il faut dire, avec Alain Juppé, on avait une assurance et il en avait la volonté, et nous en avons parlé souvent avec lui, de trouver une solution, et incontestablement il faut dire qu'il cherchait à résoudre ce problème du foncier. Alors je ne sais pas, faut-il attendre son retour ? Si le retour est assez rapide les choses s'arrangeront. Mais en tout cas on prend du retard, et c'est dommage parce que le Conseil Général est tout fait d'accord pour foncer. Ce problème de foncier que je pensais qu'on allait régler, il y avait incontestablement une recherche, une volonté, et actuellement les choses traînent et on n'a plus du tout de réponse, ni d'écho. Je crois qu'il faut reprendre ce dossier parce que c'est important. Il faut reconstruire le collège.

Pierre LOTHAIRE :

Une petite intervention au sujet des études préalables. Le collège Saint-André de Caudéran, que vous connaissez tous, est en étude préalable depuis maintenant quelques années. Je voulais savoir, et j'en ai discuté avec le directeur des services, mais je crois qu'il serait temps de se pencher sur ce dossier pour le faire remonter dans les études d'exécution en cours, et voire les travaux en cours. Le canton de Caudéran, je ne vais pas m'éterniser là-dessus, mais on a un collège Monséjour qui est un beau collège, et le collège Saint-André s'est un petit peu usé dans le temps, et on a beaucoup de travaux d'entretien pour maintenir l'outil en attendant ces travaux et ces études préalables. Comme je le disais à Monsieur le directeur, ce serait peut-être bon d'envisager des vacances scolaires pour refaire des travaux d'entretien à l'intérieur de ce collège, puisque c'est une demande du conseil d'administration et des parents d'élèves.

Dominique VINCENT :

Je ne comptais pas prendre la parole, dans la mesure où nous sommes en phase avec notre collègue Alain Marois sur la politique du Département au niveau des collèges. Dans une réflexion un peu élargie, nous nous apercevons que sur les sept à huit ans à venir nous serons à saturation sur les deux collèges de mon canton, Jean Moulin et Ausone. Il faudrait étudier la possibilité de modifier le secteur de regroupement des collèges du Bouscat, de façon à amener une partie des collégiens au collège Saint André de Bordeaux Caudéran géographiquement proche. Dans l'étude qui est en train de se faire, je sais que c'est le souci des services, de voir comment on peut projeter une réorganisation du collège Saint-André, bien sûr pour l'instant, mais surtout pour l'avenir, qui devra accueillir globalement entre 60 et 100 jeunes supplémentaires venant de ce secteur du Bouscat pour éviter de construire un autre collège, dans la mesure où là aussi l'économie publique passe par une logique d'occupation. Et la logique d'occupation est d'aller dans un secteur où il y a très peu de construction et où la projection ne nous amène pas à avoir une densité, etc.

Donc voilà la réflexion sur le terrain que nous avons et je crois que notre collègue Alain Marois va en dire deux mots, mais je crois que c'est une réflexion globalisée à avoir dans la restructuration du collège de Saint-André si nous voulons, je ne vais pas dire économiser, mais dépenser mieux ou du moins plus logiquement au niveau de la ligne budgétaire. Merci.

Michel DUCHENE :

Je m'étonne de la position de notre collègue Jacques Respaud concernant Aliénor, car il fait partie du comité de pilotage de Sainte-Croix Renaudel, avec la Région, je pense qu'il représente le Département, qui a positionné l'ensemble des structures culturelles, sociales sportives, que ce soit le CROUS ou autres, et de notre côté il n'y a aucun problème concernant ce collège, dans la mesure où il doit être installé sur un terrain que l'on a préempté, c'est le bâtiment France Télécom. La forme du collège est pratiquement définie, l'inscription est au PLU, nous n'avons pas de problème. Par contre, vous, vous avez un problème avec les associations et les parents d'élèves qui voudraient deux établissements, un plutôt côté Sainte-Croix Renaudel, je me trompe peut-être, et un côté Belcier. Pour différentes raisons que je comprends tout à fait de gestion et de coût, vous préférez un seul établissement de 800 ou 900 élèves. Les associations de riverains, qui sont d'ailleurs proches de vous, je crois, préfèrent

deux établissements. Donc une fois que vous aurez résolu ce problème avec les associations et les parents d'élèves, nous sommes prêts à vous écouter, mais la balle est dans votre camp. Il semblerait que vous ayez des difficultés avec vos propres amis. Donc réglez vos problèmes plutôt que de les reporter sur nous. Nous on est prêt, on a le terrain, on a les inscriptions au PLU, on est prêt à délivrer les permis de construire, à mettre en place la construction du collège avec le bâtiment sportif.

M. LE PRESIDENT :

Ce n'était pas cela l'accord avec Alain Juppé, c'était un terrain. Maintenant si vous avez le terrain, si vous nous l'avez déjà rétrocédé, je n'ai pas eu le temps d'interroger mes services, le problème est réglé. Il suffit de vérifier si la mairie de Bordeaux a rétrocédé.

Michel DUCHENE :

Si mon collègue Jacques Respaud arrêta d'agiter tout le monde pour faire de la publicité électorale, cela irait beaucoup mieux. Il ne faut pas jouer avec ce genre de chose. Donc nous nous sommes prêts.

M. LE PRESIDENT :

Pas du tout, parce qu'on avait une discussion solide, nette et claire avec l'ancien maire de Bordeaux, et je n'arrive pas à avoir la réponse que vraisemblablement lui m'aurait donné. Notre dernière discussion était très nette là-dessus, et je n'ai pas la lettre. Il faut que la lettre me parvienne.

Pierre LOTHAIRE :

Pour rassurer ce qui s'est dit sur les cartes scolaires, c'est vrai que l'on a des soucis. On a deux collèges, par exemple sur un canton comme Caudéran qui fait 40 000 habitants, mais on a aussi un souci de rabattre tous les jeunes vers ces collèges. L'année dernière on était un peu juste en nombre d'élèves, et pour la rentrée prochaine au niveau des sixième, on va être plus haut de 26 enfants. Donc je suis rassuré au niveau de ce collège. Simplement c'est au niveau de l'entretien de ces collèges. Je ne sais pas si au Conseil Général il y a des services d'entretien l'été. Il faudrait une force d'intervention rapide au Conseil Général qui entretiennent les collèges l'été, mais au moins celui de Caudéran.

Alain MAROIS :

Je ne sais pas ce que notre cher collègue appelle l'entretien, parce que Monsieur le Président, je vous rappelle que nous venons de livrer une première tranche de travaux, c'est plus que de l'entretien, c'est du traitement de fond. Et ensuite, nous avons inscrit pour l'instant le collège Saint-André dans les études préalables, parce que nous ne sommes pas dans le cadre du budget 2005 en état d'amorcer la deuxième phase, mais elle est prévue comme cela a été indiqué dans le PPI, et nous ferons tout pour pouvoir la réaliser en 2006. Donc je voudrais que l'on s'entende sur les mots. Saint-André est un collège que j'ai visité deux fois, qui nécessite des travaux de structure ; nous nous sommes engagés à les mener et nous les menons de manière programmée.

En ce qui concerne la situation du collège Aliénor d'Aquitaine. C'est un dossier complexe, parce qu'il est difficile en milieu urbain, reconnaissons-le tous, de trouver les espaces et les dessertes permettant de restructurer, voire de créer un collège neuf dans un tissu urbain fortement contraint ; c'est un exercice difficile. L'exercice est d'autant plus rendu difficile par l'évolution de ce dossier qui fait que les solutions qui nous sont proposées sont des solutions à échéance 2008 - 2009 pour le moins, puisqu'entre temps un certain nombre de locaux de ce site doit servir à la Région pour permettre la restructuration du lycée Gustave Eiffel. Je crois que nous ferions mieux quand même tous de les expliciter, parce qu'elles sont positives. Au final il y aurait dans ce secteur-là la Région qui remet à niveau un outil majeur dans le cadre de la formation professionnelle. Et ensuite le Conseil Général de la Gironde qui sera en état de mettre en place un collège unique. Nous ne pourrions engager réellement la réalisation de ces travaux que lorsque nous serons éclairés sur les conditions d'évolution du terrain et sur le moment où la fin du chantier Gustave Eiffel nous permettra de prendre possession de ce site et de pouvoir engager des travaux.

En attendant la situation d'Aliénor d'Aquitaine ne permet pas, de notre point de vue, de rester dans le statu quo, et nous avons proposé et trouvé, grâce aux discussions avec la ville de Bordeaux, une solution pour la demi-pension, permettant à la partie Barbey de ce collège de pouvoir bénéficier d'une restauration à midi sans avoir à effectuer les cinq cents à huit cents mètres en milieu urbain, extrêmement dangereux, qui inquiète légitimement les parents, le corps enseignant, et nous-mêmes. Donc non seulement nous gérons l'avenir, mais nous gérons également le présent. Nous serions plus enclins à avancer sereinement sur ce dossier si sur un autre dossier, comme celui de Cassagnol, nous avions la lisibilité. Parce que là nous avons dépassé les études préalables, nous avons engagé les études d'exécution, nous sommes prêts à commencer les travaux. Les sommes sont inscrites au PPI. Nous attendons, là encore, les conditions dans lesquelles l'attribution et la dévolution des terrains anciennement France Télécom à Cassagnol nous seront remises. En attendant ces dossiers qui étaient prêts à démarrer, qui auraient pu déjà avoir un début de réalisation, sont en attente.

Plus largement, en ce qui concerne la ville de Bordeaux et la carte scolaire, puisque cela a été indiqué pour Saint-André. Le Conseil Général a la responsabilité de la carte scolaire depuis le 1er janvier, je le redis à Michèle Delaunay. Cette responsabilité nous allons devoir l'exercer dans des conditions difficiles avec un double objectif. Le premier objectif est qualitatif et rejoint la discussion de tout à l'heure, c'est celui de la mixité sociale. La carte scolaire ne doit pas être qu'un outil d'ajustement économique ; il nous faut réfléchir et tenir bon pour assurer la mixité sociale. C'est pour cela que, oui, il faut tenir bon sur Aliénor d'Aquitaine sur un site unique, et non pas créer deux collèges qui pour nous seraient peut-être plus faciles à gérer dans le temps et budgétairement, mais qui a coup sur introduiraient une atteinte forte à la mixité sociale dans ce secteur. C'est un premier point, cela concerne la ville de Bordeaux, mais aussi l'ensemble du département de la Gironde. Mais c'est particulièrement sensible dans les secteurs en tension à Bordeaux et autour de Bordeaux. Lorsque nous pouvons régler certains problèmes d'effectifs par la carte scolaire, attention de ne pas en créer d'autres en mettant en cause la mixité sociale.

En ce qui concerne la ville de Bordeaux elle-même, ainsi que l'a rappelé le Président Philippe Madrelle, les discussions, les rapports que vous aviez créés Monsieur le Président avec le maire de Bordeaux Alain Juppé, permettaient d'espérer que nous pourrions arriver à une vision commune et partagée de l'avenir des collèges de la ville de Bordeaux. Je le dis ici solennellement, je suis inquiet pour ma part de l'évolution des effectifs de certains collèges, et

je suis inquiet dans les deux sens : certains collèges sont en projection près d'un seuil de fermeture à échéance de cinq à six ans, alors que d'autres sont en projection près de l'explosion. En milieu urbain particulièrement dense, il faut qu'il y ait une prévision commune qui s'installe pour que nous puissions gérer ces problèmes d'effectifs liés aux politiques légitimes d'une ville qui cherche à développer ses quartiers, réinventer la vie dans sa cité, mais qui doit, de notre point de vue, prendre en compte les besoins d'équipements publics et les prévoir avec nous. Nous ne pourrions pas demain exercer notre propre responsabilité s'il n'y a pas, sur ce plan-là, une vision partagée à construire. Nous y sommes arrivés ailleurs. Président, vous avez posé plusieurs premières pierres dans des secteurs qui étaient difficiles, malgré la diversité des points de vue et des positions politiques des uns et des autres, nous sommes arrivés chaque fois par la discussion, par la logique, à trouver les bonnes solutions. Il serait important que ce dialogue puisse s'instaurer dans l'intérêt des collégiens de Bordeaux. Je le dis ici une nouvelle fois solennellement : certains collèges de Bordeaux nécessiteront une intervention forte de notre assemblée. Certains collèges n'ont pour les tenir que la plaque de marbre avec le nom qui est dessus et qui leur donne un consensus qui fait que autour de ce nom et cette plaque de marbre tout le monde s'accorde pour ne pas regarder les problèmes réels de structure de ces collèges. Nous aurons donc à l'avenir, à Bordeaux, comme on l'a fait ailleurs, à exercer nos compétences, mais comme on l'a fait ailleurs, on ne pourra pas le faire sans coopération, sans vision partagée de ces problèmes avec la ville. Voilà ce que je voulais dire pour répondre à vos questions qui ont tourné essentiellement autour des collèges de la ville de Bordeaux.

M. LE PRESIDENT :

Je remercie Alain Marois. Je crois que les problèmes, il les a bien posés, sur Bordeaux. Le collège Cassagnol, il suffit que l'on nous rétrocède le terrain, comme le font toutes les communes, y compris les plus pauvres. A partir du moment où on a le terrain on démarre immédiatement, le temps de faire les marchés. J'avais vraiment une assurance, et ensuite Alain Juppé s'était engagé, sachant que ce n'était pas facile, à trouver un terrain dans le quartier des Chartrons pour construire un autre collège, parce qu'il y a un besoin là compte tenu de l'évolution démographique. Ce sont des choses que l'on a partagées, sur lesquelles on était d'accord, et il faut se remettre au travail et nous sommes tout à fait disposés à mettre le turbo s'il le faut.

Pierre YERLES :

Je voudrais dire à mon collègue et ami Alain Marois qu'à Lussac le consensus est total et complet, donc vous pouvez intervenir quand vous voulez.

M. LE PRESIDENT :

C'est vrai, dès que les marchés sont passés, il faut intervenir là. J'ai eu le privilège, au cours de ces dix derniers jours, de poser quatre premières pierres. C'est assez extraordinaire, c'est la première fois dans l'histoire du département, des collèges neufs.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

SPORT, VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Sébastien HOURNAU

Mesdames, Messieurs,

A la veille de l'ouverture de la saison estivale, un réajustement de notre intervention sur le programme sportif du Département qui concourt notamment à l'animation de son territoire, apparaît nécessaire. C'est ainsi que notre politique d'incitation à la création d'emplois sportifs, tant auprès des associations que des collectivités, connaissant cette année un regain d'intérêt de la part de ces partenaires, justifie l'inscription de 50 000 € en Autorisation d'Engagement et 19 600 € en Crédits de Paiements supplémentaires. Par ailleurs, l'aide aux frais de déplacement des éducateurs sportifs, de plus en plus prisée par les clubs et les collectivités, nécessite, afin de contenir les volumes financiers, l'instauration d'un plafond que l'on peut fixer à 1 500 € annuel pour une organisation communale, et 3 000 € dans le cadre de projets intercommunaux.

En ce qui concerne l'opération Loisirs Jeunes, la modification des critères d'attribution des aides, adoptée voici deux ans, a permis d'améliorer la qualité de l'encadrement et du contenu des Centres de Loisirs ainsi que les Sports Vacances aux 40 000 enfants qui les fréquentent. Aussi, afin de ne pas entraver cette dynamique et favoriser son développement, 150 000 € supplémentaires sont nécessaires pour l'exercice 2005. En matière d'animation et de dynamisation du territoire, l'opération départementale CAP 33 fournira en juillet et août prochains un emploi saisonnier à 109 animateurs. Or, l'augmentation annoncée du SMIC au 1^{er} juillet 2005 a comme conséquence directe pour notre collectivité un besoin de crédits évalués à 25 000 €. Par ailleurs, le développement du domaine départemental "Gérard Lagors" à Hostens nécessite la mise en place de diverses prestations de restauration accessibles à tous les publics.

Enfin, dans le cadre de la création des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (CDESI), le Conseil Général de la Gironde doit se mettre en ordre de marche pour une mise en place effective dès le premier trimestre 2006. Dans cette perspective, notre collectivité a prévu de désigner d'ores et déjà comme président délégué, le Vice-Président chargé de la jeunesse, de l'éducation et de la citoyenneté.

AVIS DE LA COMMISSION SPORT, VIE ASSOCIATIVE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

HAUT DEBIT ET TELEPHONIE MOBILE EN GIRONDE

Rapporteur : Anne-Marie KEISER

Mesdames, Messieurs,

Lors du vote du budget 2005 en décembre 2004, le Département s'est engagé dans une politique volontaire de déploiement de l'Internet Haut Débit pour favoriser un aménagement équilibré des territoires. Le Conseil Général de la Gironde souhaite doter le territoire d'une armature numérique pour assurer à tous les citoyens un accès égal au numérique, éviter la fracture rurale/urbaine, renforcer la compétitivité et l'attractivité des territoires, développer les services publics au plus près de la population.

Le rapport qu'il nous est demandé d'approuver propose l'inscription de 1 150 000 € en AP et 164 000 € en CP qui permettront notamment l'intervention du Département en téléphonie mobile sur les sites d'implantation déterminés par l'étude du cabinet ITA, et pour les infrastructures numériques haut débit sur la zone d'activité Laseris1 au Barp.

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES
Programme des Opérations Ponctuelles**

Rapporteur : Jean-Jacques PARIS

Mesdames, Messieurs,

L'objectif principal de ce programme est de répondre à la demande exprimée localement soit pour des aménagements ponctuels pour améliorer la sécurité des usagers sur les 1 000 km de routes départementales hors schéma directeur, soit pour les adaptations de la voirie existante rendues nécessaires par l'émergence de projets de développement urbains, économiques et touristiques.

L'enveloppe de crédits votée au Budget Primitif 2005 est affectée à plus de 90 %. Afin de répondre favorablement aux demandes d'aménagements de traverses d'agglomération ou de mise en sécurité d'ici la fin de l'année, une enveloppe complémentaire de 2 964 000 € est proposée dans le cadre du budget supplémentaire.

AVIS DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Jean-Jacques PARIS :

Il faut remercier l'ensemble de nos services pour leur efficacité, ainsi que tous nos partenaires.

Ces investissements ont une qualité importante et participent de la mise en sécurité de notre réseau. Je voulais vous faire une petite communication dans cette discussion, parce que j'avais lu dans le dernier numéro du Magazine Gironde que nos collègues de l'opposition s'étaient exprimés dans la tribune libre pour affirmer que le réseau routier départemental souffrait du fort taux d'accidentologie. Et alors nos collègues de l'opposition, que je salue, proposaient une action vigoureuse pour des routes plus sécurisées et mieux entretenues. Cela m'a interpellé et j'ai pensé que je pouvais creuser avec les services pour vraiment évaluer les choses. J'ai trouvé l'Observatoire interministériel de sécurité routière qui, dans son dernier numéro, que vous pouvez lire, publiait et retraçait l'évolution de l'accidentologie de la France entre 1993 et 2003. Donc nous avons là un tableau de bord intéressant. Il y apparaît que la sécurité routière en Gironde est largement meilleure qu'en moyenne nationale. Mais les

chiffres publiés par cet observatoire, dont l'intégrité ne peut pas être mise en cause, vous en conviendrez, font clairement apparaître que ce gain de sécurité est dû uniquement à des bonnes statistiques, à des bons relevés sur nos routes départementales. Il faut savoir que l'indice d'accidentologie, qui permet de déterminer le risque potentiel sur les différents réseaux, à partir des statistiques relevées les années antérieures, a été élaboré en posant comme principe que cet indice est doté d'une valeur égale à 1 sur l'ensemble du territoire français. Les valeurs supérieures relevées sur tel ou tel réseau signifient donc une accidentologie aggravée, tandis que les valeurs inférieures mettent en évidence une sécurité plus grande que la moyenne. L'indice moyen sur les autoroutes girondines est de 1,14. Celui des routes nationales est de 1. Celui des réseaux urbains est de 1,30, tandis que celui du réseau départemental girondin est de 0,75.

Je tenais à vous donner tous ces éléments pour alimenter le débat. Ce sont des éléments d'appréciation qui confirment quand même que la politique mise en œuvre par le Département porte quelques fruits, même s'il faut encore poursuivre nos efforts, bien entendu, c'est pourquoi je vous propose d'inscrire 3 M€ de plus sur nos opérations actuelles. Il faut savoir que le nombre de victimes sur nos routes est encore bien trop important. Sur nos routes girondines, il est passé de 221 à 122 en dix ans, c'est encore 122 de trop vous en conviendrez. Ainsi, si le risque a été divisé par 1,58 sur l'ensemble du territoire français, puisqu'il y avait 9052 tués en 1993 et 5731 en 2003, il a été divisé par 1,81 sur les routes départementales girondines, ce qui montre quand même qu'il est toujours possible d'améliorer la sécurité sur tous les itinéraires par des investissements bien adaptés.

Je tenais à porter cela au débat pour que l'on puisse tous ensemble, majorité comme opposition, évaluer de manière très concrète les avancées de nos politiques, et bien entendu pour pouvoir les poursuivre voire les amplifier. Je vous remercie.

Nicolas FLORIAN :

Jean-Jacques Paris cite l'opposition et je l'en remercie d'ailleurs. Tant mieux si les chiffres en Gironde sont bons, si tant est que l'on puisse parler de bons chiffres en terme de sécurité routière ou d'accidentologie. Tant mieux si on va dans le bon sens, mais on peut toujours attendre plus. On vous donne acte de ces bons chiffres et des efforts qui sont faits.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

TRANSPORTS PUBLICS INTERURBAINS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Michel FROUIN

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer la continuité des nombreuses actions engagées par le Département en matière de transports terrestres, il est nécessaire d'ajuster le financement des opérations en cours de réalisation rattachées aux programmes suivants :

- Gestion du réseau interurbain Trans-Gironde,
- Transport des handicapés,
- Transports Scolaires,
- Pôles d'échanges intermodaux de la gare Saint Jean et de Saint André de Cubzac.

Dans cette optique, il nous est demandé d'adopter les propositions budgétaires relatives à notre politique de transport s'élevant à 615 000 € en AP et 1 794 511 en CP.

**AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE
ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

PLAN DEPARTEMENTAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS

Rapporteur : Max JEAN-JEAN

Mesdames, Messieurs,

Les conventions de délégation de service public, signées avec les transporteurs dans le cadre de l'exploitation du réseau Trans-Gironde, arrivent à échéance le 31 août 2006.

Au vu du bilan de fonctionnalité du réseau actuel, et dans la perspective du respect des objectifs affichés par notre collectivité en matière de satisfaction des besoins de déplacement de la population, d'affirmation de la compétence du Département comme autorité organisatrice, d'organisation du service public des transports en tenant compte de la complémentarité entre les différents réseaux et de l'optimisation des transports scolaires, la consistance du nouveau plan transport se concrétisera par :

- une adaptation de l'offre à la fois en termes d'augmentation de niveau de services dans le périmètre périurbain en heure de pointe ; et en termes de mise en place de transport à la demande sur itinéraires virtuels en heures creuses, le week-end et l'été ;

- une intermodalité de qualité aux différents pôles d'échanges facilitée par une billettique interopérable et une intégration tarifaire entre les différentes autorités organisatrices ;

- la mise en place du transport à la demande en milieu rural en partenariat local, dans le cadre de la politique de développement durable du Conseil Général ;

- une plus grande lisibilité dans la gestion du transport scolaire.

Il nous est donc demandé, Mesdames, Messieurs, d'approuver le nouveau Plan Départemental applicable à compter du 1^{er} septembre 2006, qui servira de base à la consultation de la procédure de délégation de service public.

**AVIS DE LA COMMISSION TRANSPORTS INTERMODALITES ET SECURITE
ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION FINANCES ET MOYENS : FAVORABLE AUX
PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Philippe Madrelle quitte l'hémicycle, Bernard Dussaut assume la présidence.

Jean d'AMECOURT :

Il y a quelques semaines, les élus de notre région, étaient invités à Langon à une réunion de concertation au sujet du nouveau plan de transport du Conseil Général. Cette réunion était présidée par notre collègue Michel Frouin, Vice-Président du Conseil Général chargé des Transports et de la Sécurité Routière, et Max Jean-Jean, conseiller général, Président de la Commission Transports Intermodalités et Sécurité routière. Après une introduction nous annonçant que le plan transport qui sera mis en place en 2006, avec comme objectif de mieux desservir notre région, quelle ne fut pas notre surprise de constater que, notamment, le tronçon Sauveterre Targon, la ligne 403, et la ligne Sauveterre Langon, la ligne 511, allaient être supprimées. Voilà bien une incohérence dans la politique de votre majorité, Monsieur le Président. A chaque fois que vous le pouvez, vous vilipendez, je cite, "les responsables du démantèlement du service public", et là concernant les transports en milieu rural, vous vous rangez parmi eux. Parlant de la ligne 511, que vous souhaitez supprimer, je suis d'autant plus interloqué par cette décision que depuis un an que je suis élu, je n'ai eu de cesse d'informer les services du Conseil Général sur les problèmes d'horaires de la ligne 511 de Sauveterre vers Langon. En effet les horaires actuels ne sont pas adaptés aux besoins. Cette ligne qui devait permettre aux usagers de prendre le TER de Langon, arrive à Langon après le départ des trains. Pas étonnant dans ces conditions qu'elle soit peu utilisée. Or, c'est en se basant sur ce manque de fréquentation que le Conseil Général se propose de la supprimer. Ce qui pose problème, c'est que ce nouveau plan sera mis en place en 2006 pour une durée de six ans jusqu'en 2012. Or notre région accueille actuellement de plus en plus de résidents qui travaillent à Bordeaux ou dans la région bordelaise. C'est justement au moment où notre population augmente que le Conseil Général décide de supprimer des transports, alors qu'il faudrait, au contraire, les augmenter afin de faciliter l'accès à la CUB. Par ailleurs les nouvelles gares de tramway sont désormais accessibles soit à l'extérieur de Bordeaux, soit à la gare Saint-Jean. Ce n'est pas le moment de supprimer les liaisons. Plutôt que de supprimer les lignes je proposais donc, au cours de cette réunion, d'en modifier les horaires, afin qu'elles soient adaptées aux horaires des trains et des tramways. Pour qu'elles soient plus et mieux utilisées, je proposais aussi qu'une bonne communication soit faite pour informer les citoyens de l'existence de ces lignes et du changement des horaires. Lors de cette réunion, nos collègues nous ont dit : "ne vous inquiétez pas, c'est une première réunion, nous allons en reparler ensemble, la consultation commence, la concertation". Et voilà qu'aujourd'hui vous proposez de voter ces suppressions. Pour nous c'est non. Nous défendons le service public en milieu rural, et nous le défendrons en nous appuyant sur votre propre phraséologie, Monsieur le Président : "un citoyen du monde rural a les mêmes droits qu'un citoyen du monde urbain".

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) :

Michel Frouin répondra. Il faut aussi associer les communautés de communes lorsqu'il y a des démarches locales, mon cher collègue. Par rapport à l'information c'est aussi le rôle des communautés de communes.

Michel DUCHENE :

On reste un peu sur notre faim en lisant cette délibération. Pour conforter quelque par l'intervention de mon collègue, on se rend compte que la restructuration va supprimer certaines lignes, que des économies sont avancées, mais pour quel gain ? On n'a pas l'impression véritablement que le Conseil Général considère son réseau de transport en

commun comme une sorte d'alternative à la voiture. On a l'impression, parfois, que le Conseil Général gère ce réseau contraint et forcé, parce qu'il ne peut pas faire autrement. On ne sent pas un souffle, une dynamique, on ne sent pas par exemple la volonté de renforcer le transfert modal. On parle de la mise en service du système billettique interopérable au deuxième trimestre 2006 ; on l'attend depuis deux ans. Vous l'écrivez, deuxième trimestre 2006, on veut bien le croire. On parle d'intégration tarifaire progressive entre les autorités organisatrices compétentes C.U.B. - Département - Région ; ce sont des actions qui auraient dû être menées avant même la mise en service du tramway, et là par contre pour cette intégration tarifaire progressive on ne parle pas de délai.

Et là on arrive au fond du problème. Est-ce que le Conseil Général a une véritable politique des déplacements en commun ? A l'évidence non, il suffit de lire cette délibération. A aucun moment on parle de dynamique commerciale, de vitesse commerciale de ces véhicules. Parce que, quelque part le Conseil Général considère ses bus comme une action sociale. Mais les bus ne sont pas faits seulement pour les gens qui ne peuvent pas se payer d'autres modes de transports, ils sont faits aussi pour des gens qui veulent se déplacer autrement qu'en automobile, et qui considèrent que les cars sont un bon moyen de se déplacer, et qu'après tout quelque part tant que les gens prendront les transports en commun peut-être au bout du compte pourra-t-on réduire les embouteillages et la pollution. Et à aucun moment, je l'ai cherché dans ce document, on ne parle de couloirs de bus, par exemple en site propre, qui permettraient d'avoir une meilleure vitesse commerciale. Evidemment on ne va pas faire sur les routes départementales ou nationales des couloirs de bus, mais en entrée de village, de bourg ou de ville, dans certains cas, la priorité donnée aux bus aux feux, aux carrefours, peut leur donner une vitesse commerciale beaucoup plus importante.

De plus, on ne dit jamais dans cette délibération que l'on cherche une nouvelle clientèle, une nouvelle dynamique. On se contente de gérer ce qui existe actuellement en essayant de donner une petite touche de modernité. Je n'en prends que pour preuve la connexion pôle d'échange des Quinconces. On le demande depuis longtemps à Bordeaux. Quel intérêt pour les cars d'avoir une connexion aux Quinconces alors que l'on peut très bien s'arrêter aujourd'hui sur les parcs relais de la C.U.B., de telle manière que les utilisateurs de ces cars de TransGironde descendent dans les parcs relais, empruntent le tramway qui est en site propre, et comme cela rentrent facilement ou sortent facilement de l'agglomération.

Voilà les enjeux d'une politique moderne des transports en commun. Il y a de gros efforts qui sont faits, des avancées intéressantes, mais globalement on ne sent pas une volonté politique de développer les transports en commun, et de s'appuyer sur les réseaux de Transgironde pour faire un véritable outil de déplacement et essayer par tous les moyens de développer le transfert modal.

Michel HILAIRE :

Une remarque par rapport au transport rural dans nos régions rurales du Sud Gironde. C'est de bonne guerre, Jean d'Amecourt ne manque pas d'air aujourd'hui de se poser en défenseur du service public. On pourrait lui parler des postes de la D.D.E., de toutes les réunions qui viennent nous apprendre tous les jours comment on est en train de déménager nos services publics dans le Sud Gironde.

Quant aux services publics aujourd'hui de transports collectifs, effectivement dans le Sud Gironde nous avons engagé, en particulier sur les communautés de communes de Langon et Saint-Macaire, une réflexion dans ce domaine. Si on veut avoir une action en finesse par rapport à ces transports collectifs, il est important de décentraliser la réflexion au maximum, avoir un maximum de souplesse. Nos élus dans nos communautés de communes connaissent le terrain effectivement. Cela prend du temps, mais je souhaiterais pour ma part, et je m'adresse aussi au vice-président chargé du sujet, que l'on confie plus encore de responsabilités aux territoires qui entendent s'engager dans cette compétence. Et à la fois au-delà des communautés de communes elles-mêmes, il existe un certain nombre de syndicats, comme le syndicat intercommunal du secteur scolaire à Langon qui a été précurseur dans ce domaine au niveau de la sécurité, de la qualité des transports publics, qui aujourd'hui par exemple pourrait aussi devenir organisateur secondaire, et qui a la connaissance à travers le syndicat intercommunal du secteur pour aller vers une articulation peut-être plus détaillée permettant d'affiner avec plus de souplesse le travail que nous devrions entreprendre. S'il est sûr qu'il faille changer un certain nombre d'horaires, je crois qu'il faut aller bien au-delà, et peut-être articuler des bus de quarante places avec des petits transports collectifs à la personne. Il y a aujourd'hui des petits artisans qui organisent ces transports collectifs, mais qui ont un usage public aussi. C'est une nouvelle articulation entre le public et le privé, afin d'avoir un travail détaillé notamment dans nos régions les plus éloignées. Parce que lorsque l'on a réglé les problèmes des grandes artères de la prise de la C.U.B. sur les grandes lignes, restent encore tous ces transports transversaux, tout ce qui isole les personnes, en particulier les personnes âgées à la campagne. Cela demande une réflexion beaucoup plus détaillée qui va dans le sens de l'économie, mais qui nécessite aussi peut-être de décentraliser davantage les décisions et de faire confiance aux collectivités qui ont la connaissance parfaite du terrain, plutôt que crier aux loups et à la victime d'une suppression de service public. Attachons-nous dans le détail à les défendre. Il y a des communautés de communes qui ont pris des décisions. Je souhaite qu'elles soient beaucoup plus entendues de nos services et que la confiance soit plus forte à leur égard.

Alain RENARD :

Mes propos corroborent ceux de Michel Hilaire, en ce sens que je m'étonne quelque peu de ce que tout d'un coup on se rende compte qu'on ne peut pas agir soi-même sur un territoire. Je voudrais témoigner de ce qu'à l'échelle du pays de Haute Gironde, nous travaillons de manière très concrète sur le transport à la demande, vers le rabattement vers des lignes régulières de voyageurs, vers des lignes de TER, vers la gare multimodale de Saint-André-de-Cubzac, afin que l'on puisse associer avec des modalités souples et adaptées les besoins qui concernent tous les âges de la vie, personnes âgées, mais aussi jeunes ou adultes qui n'ont pas l'autonomie. Il ne faut pas se cacher derrière son petit doigt, il y a à s'investir sur le sujet et ne pas attendre du Département qu'il se substitue à une volonté de territoire.

Jacques RESPAUD :

Je voulais revenir sur un point soulevé par Michel Duchêne sur l'adaptation des diverses lignes de bus. Quand on lit cette délibération, on est quand même surpris de voir l'adéquation avec le terrain de certaines lignes. Il y a des lignes interurbaines, des lignes périurbaines, mais il y a également les lignes estivales, avec des bus qui sont particulièrement fréquentés. C'est vrai que le critère essentiel, contrairement à ce que Michel Duchêne semblait dire, ce n'est pas le critère social, ce n'est pas pour cela qu'il y a les bus. Mais par contre,

l'objectif qui est sous-jacent dans l'élaboration de toute cette politique, c'est une optique d'aménagement du territoire, donc de solidarité géographique entre les territoires. C'est quand même important et vous n'en avez pas parlé. C'est une donnée essentielle de la politique du Conseil Général, et que la politique des lignes interurbaines et urbaines c'est bien à l'intérieur de cette politique du Conseil Général qu'elle est chargée de s'inscrire. Alors là-dessus arrive la politique de la ville de Bordeaux, avec le pôle d'échange des Quinconces. Ce n'est pas la panacée, mais c'est quand même mieux que l'époque précédente, où dans l'incapacité de donner des terrains auprès de la gare Saint-Jean et dans un coin plus central, les gares étaient, vous vous en souvenez, rue Fondaudège, et il fallait aller de la gare à la rue Fondaudège pour prendre les bus qui nous amenaient vers d'autres lieux. Donc les Quinconces, c'est un moindre mal. Mais les riverains des Quinconces ne sont pas contents, parce que les bus cela sent mauvais et il y en a trop, et donc la ville de Bordeaux dit à partir de là : "les bus on ne veut plus les voir à Bordeaux, il faut qu'ils restent dans les parcs relais autour de la ville". C'est ce que vient de vous dire Michel Duchêne. Je trouve que c'est particulièrement grave. Car si le tramway avait une signification, c'était bien de limiter l'utilisation le plus possible de la voiture, du véhicule individuel. Or là finalement, à partir du moment où l'on a le tramway, où l'on a voulu créer un pôle de tramway, d'échange sur la place des Quinconces, on élimine le bus. Ce qui peut tuer le plus le transport, ce sont les ruptures de charges. Quand on est obligé de passer d'un mode de transport à un autre, etc., on a tendance naturellement à prendre un véhicule individuel automobile. C'est là que je regrette la politique mise en oeuvre dans la ville de Bordeaux, qui va à l'encontre de la politique d'aménagement du territoire que l'on prône depuis longtemps.

Alain LEVEAU :

Je voulais revenir sur les propos de Yves d'Amecourt sur la disparition du service public en milieu rural. Je prends la parole parce que je suis obligé de partir pour des raisons de santé. Je voudrais dire quelques mots sur la motion qui sera présentée par Michel Hilaire au niveau des postes. Gérard César avec sa présidence de l'Association de Maires, est en train de vouloir supprimer la poste de Targon et rattacher Targon Frontenac et Saint-Pierre de Bat à Rauzan. La commune de Targon avec 2000 habitants et 8000 habitants sur le canton avec dix-neuf communes mérite de garder sa poste. Il est inadmissible d'entendre dire de la part de la droite que la gauche est en train de détruire le service public, alors qu'elle est en train de démanteler complètement les cantons ruraux. C'est une honte ! Nous n'avons pas eu de collègue, nous n'avons rien, et maintenant ils sont en train de faire disparaître le canton de Targon.

Nicolas FLORIAN :

Je prends juste la parole par rapport à ce qui a été dit sur la poste. Je ne vois pas ce que vient faire l'Association des Maires de la Gironde dans cette affaire. Gérard César n'est pas là, on en parlera le jour où il sera là. Ce n'est pas l'Association des Maires de la Gironde qui dispose de l'ouverture ou des fermetures des bureaux de poste sur le Département ; elle est peut-être consultée, mais enfin ce n'est pas à ce niveau que cela se joue.

Pour le reste, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais ce que je remarque quand même, c'est qu'on n'a pas besoin de la Constitution Européenne pour supprimer les services publics dans ce Département, et je referme la parenthèse.

Michel DUCHENE :

Les déclarations de mon collègue Jacques Respaud me font penser à une sorte de mixeur. On prend des produits très différents, on les met dedans, on appuie sur le bouton, et il en sort quelque chose qui n'est pas buvable. Et ce qu'il vient de dire est tout à fait incompréhensible.

Tout d'abord, concernant la politique des transports ce n'est pas la mairie de Bordeaux, c'est la C.U.B. et c'est votre collègue Pierre Brana, maire d'Eysines, qui en est le Président. S'il mène une mauvaise politique, vous pouvez lui en parler, vous devez le connaître et avoir des liens plus étroits avec lui qu'avec moi. Vous parlez des cars Citram. Ils sont mieux placés qu'ils ne l'étaient hier, mais c'est une politique menée par Alain Juppé et non pas par le Conseil Général. Autre chose, s'il y a un pôle d'échange au niveau des Quinconces, c'est tout simplement parce qu'il y a deux lignes de tram qui se croisent à cet endroit-là, la ligne B et la ligne C. Il y a un pôle qui permet de prendre le taxi, les bus urbains, les bus interurbains et le tram. Les riverains ne sont pas très contents, peu de villes de l'agglomération comprennent dans leur centre ville 800 bus entrant et 800 bus sortant. Cela fait 1600 mouvements de bus et le maire de Bordeaux, et c'est compréhensible, a demandé de desserrer l'étreinte, et a demandé au Conseil Général, et cela me paraît tout à fait compréhensible, de faire arrêter un certain nombre de bus en tête de ligne, comme cela se fait dans toutes les villes des pays développés, les clients descendent et quai à quai prennent le tram, et comme le tram est en site propre, et comme vous êtes censés mettre en place une billetterie spécifique qui permet d'aller d'un mode de transport à l'autre, les clients rentrent très vite dans le centre ville et en sortent.

Vous avez un problème de fond. Vous êtes très en retard pour ce qui concerne les déchets, nous sommes la lanterne rouge des plans départementaux des déchets au niveau national, vous n'avez toujours pas mis en place les moyens de gérer au mieux les déchets. C'était l'affaire du Préfet mais aussi celle du Conseil Général et c'est aussi une affaire de volonté politique. La deuxième chose, Jacques Respaud a tout à fait raison, il y a la dimension sociale, elle est tout à fait respectable. Il faut la développer en ce qui concerne les transports en commun mais ce n'est pas en supprimant des lignes que l'on va améliorer cette dimension sociale, et c'est, si l'on veut pour l'améliorer, développer une véritable politique des transports dans le département. Si je reconnais que notre collègue a fait très nettement avancer ce dossier depuis qu'il l'a pris en charge, et je tiens à le féliciter, il manque une dimension forte, c'est la vitesse commerciale, et la dynamique à créer n'existe pas encore dans cette délibération, et je n'ai pas l'impression que c'est porté par notre assemblée ; là aussi vous êtes très en retard.

M. LE PRESIDENT (Bernard Dussaut) :

J'en déduis, que quand c'est bien c'est Alain Juppé ; quand c'est mauvais c'est Pierre Brana.

Michel FROUIN :

Je vois que ce dossier des transports a été bien préparé, mais mal regardé à mon avis, et je regrette que Jean d'Amecourt et Michel Duchêne ou lisent mal ou comprennent mal.

Pour Jean d'Amecourt lorsque nous avons fait la réunion sur place, je crois qu'il a bien été dit que nous regarderions de près la situation des différentes lignes et leur fréquentation. Quand on apprend qu'il y a un client une fois par semaine sur la ligne, et que des réunions ont été faites avec les transporteurs, les maires et avec les organisateurs secondaires, on ne peut pas faire plus pour avoir la plus large concertation et la plus large information. Nous dire que les transports ne correspondent pas parce que les horaires sont mal adaptés, je veux bien l'entendre. Mais lorsqu'on fait une petite enquête sur place, et elle a été faite, et que l'on me dit que cela ne changera rien, je suis surpris que vous nous disiez ce soir que nous supprimons des services publics alors que ce n'est pas une suppression de service public, c'est une adaptation. Il a bien été dit que dans le cadre du reconventionnement de nos transports, et je parle là à Michel Duchêne en particulier, s'il a bien lu le rapport, on dit que nous avons fait une analyse équilibrée du réseau départemental, mettant en avant un réseau structuré et lisible, une distinction claire entre les services commerciaux et scolaires, des lignes structurantes très fortes, une approche commerciale performante due au plan de communication transport, et bien entendu en parallèle des coûts de production convenables. Dire que nous ne tenons pas compte du côté commercial, des principes d'intermodalité et des déplacements dynamiques, je ne vais pas tout relire dans le rapport, mais tout cela est précisé d'une façon très claire et très précise. Et notre but n'est ni plus ni moins d'offrir un service public de qualité, un service public qui peut répondre bien sûr à tous ceux qui ne veulent pas utiliser la voiture, mais aussi un service public à ceux qui n'ont pas de voiture et à ceux qui ont de grandes difficultés dans le cadre des déplacements.

Je voudrais dire aussi que toutes les lignes ont été examinées très minutieusement et méticuleusement par les services, et si à une ou deux exceptions près certaines ne répondent peut-être pas complètement aux soucis et aux désirs de chacun, je veux dire néanmoins que le maximum est fait pour que ce service public soit le plus performant et le mieux adapté. Car notre désir, c'est de pouvoir aussi travailler avec les communautés de communes, cela a été dit et redit ; elles doivent être nos interlocuteurs privilégiés. Car qui mieux que les élus sur place, en liaison avec les transporteurs secondaires ou les transports commerciaux traditionnels, peuvent mieux connaître les problèmes et sont les plus sollicités par les administrés ? Dans le cadre des communautés de communes, tout au moins pour démarrer, avec celles qui ont la compétence des transports et avec celles qui, j'en suis persuadé, prendront cette compétence, nous devrions pouvoir mettre sur place dans chaque secteur des transports adaptés à la demande, ce que l'on appelle les TAD. Quand nous voyons que nous avons des cars de cinquante places qui transportent deux à dix personnes maximum, je crois que le transport adapté correspondrait parfaitement. D'ailleurs une communauté de communes en particulier a déjà commencé à mettre en place ce transport. D'autres associations ont l'intention aussi de pouvoir pratiquer ce genre de service, mais je crois que la communauté de communes doit avant tout se préoccuper de ce problème qui pourra, en liaison avec les associations qui travaillent déjà de manière efficace ou avec d'autres syndicats, assurer ce service dans les meilleures conditions possibles.

Alors si la ligne 511 n'existe pas, et si elle a été supprimée, ce serait ridicule de notre part de porter cette ligne 511 aujourd'hui alors qu'il n'y a personne. Des études complémentaires seront faites avec les communautés de communes, et si éventuellement cette ligne démontre que vous preniez le bus avec toute votre famille et que vous soyez une cinquantaine, la ligne sera rétablie parce qu'il y aura du monde, au moins, à transporter.

Je ne voudrais pas que l'on dise n'importe quoi, que l'on supprime un service public alors que l'on ne fait qu'adapter et mieux répondre aux besoins exprimés. Car si on maintenait cette ligne vous nous diriez que l'on dépense de l'argent public pour rien. Nous sommes sérieux, nous voulons véritablement que le service public qui est assuré soit assuré dans de bonnes conditions et que les prestations qui en découlent le soit également.

Pour intervenir et répondre plus particulièrement à Alain Renard, je suis d'accord avec lui, les TAD c'est ce qu'il faut faire. Vous avez déjà commencé à réfléchir Michel Hilaire à ce genre de problème chacun dans vos secteurs, je pense que ce sera le devenir du meilleur maillage possible au niveau de notre Département.

Quant à l'intermodalité, mon cher collègue, si la C.U.B. en son temps s'était préoccupée peut-être de ses partenaires pour que nous puissions travailler de concert pour pouvoir avoir le meilleur maillage possible tous ensemble, cela aurait été plus simple et plus facile. Le Conseil Général n'aurait pas été mis au pied du mur comme il l'a été pour que nous soyons contraints et forcés, c'est le cas de ce côté-là, pour prendre en fin de compte la carte multimodale que vous aviez choisie. Alors voyez, nous n'avons pas rechigné puisque le Président a tenu une conférence de presse à ce sujet pour que l'intermodalité, par le biais de cette carte multimodale, puisse être en fin de compte le fer de lance permettant à tous les usagers de pouvoir prendre à leur guise, à leur gré, et en fonction aussi de leurs besoins, le transport leur correspondant le mieux.

Voilà ce que je pouvais dire d'une façon générale en ayant brossé très vite notre reconventionnement, qui nécessite encore pas mal de travail pour arriver à son terme. Nous espérons bien qu'au 1er septembre 2006 le reconventionnement pourra être efficace et utile à la grande majorité.

Max JEAN JEAN :

Il a dit à peu près tout. Simplement je voulais constater que ce plan de transport, bien que tant décrié, n'est pas si mauvais que cela parce que l'ensemble des maires qui ont été concernés, soit par des réunions à Langon, dans le Médoc, et à Saint-Michel de Fronsac, et concernés par courrier, seuls vingt ont répondu pour des modifications très mineures. Il n'y a qu'une ville qui a accéléré les choses, c'est Michel Duchêne avec Bordeaux

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, cinq voix contre : Michel Duchêne, Jean d'Amecourt, Dominique Vincent, Nicolas Florian, Pierre Lothaire.

Philippe Madrelle reprend la présidence de l'Assemblée.

M. LE PRESIDENT :

Maintenant si le Premier Ministre veut rétablir les voies ferrées dans le canton de Sauveterre, nous ne sommes pas contre, pour montrer son souci de développement du service public, après les avoir supprimées, moi je veux bien.